



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA-19/23/Report

Dix-neuvième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 17-21 juillet 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

Les documents de la 19^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont disponibles sur la page web suivante:
<https://www.fao.org/cgrfa/meetings/detail/Nineteenth-Regular-Session/fr>.

Il est également possible de se les procurer auprès de

la Secrétaire de la
Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Courriel: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Ouverture de la session	1-8
II. Examen des travaux sur la biodiversité, la nutrition et la santé humaine	9-14
III. Rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	15-19
IV. Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	20-26
V. Information de séquençage numérique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	27-33
VI. Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	34-42
VII. Ressources phytogénétiques	43-61
VIII. Ressources génétiques forestières	62-70
IX. Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés	71-93
X. Ressources zoogénétiques	94-109
XI. Ressources génétiques aquatiques	110-122
XII. Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture – rapport d'activité et examen	123-126
XIII. Organisation des futures activités intersessions de la Commission	127-133
XIV. Coopération avec des organisations et des instruments internationaux	134-136
XV. Date et lieu de la vingtième session ordinaire	137
XVI. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur ainsi que des membres et suppléants des groupes de travail techniques intergouvernementaux	138-139
XVII. Allocutions de clôture	140-142

Appendices

- A. Ordre du jour de la dix-neuvième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- B. Questionnaire sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le contexte du changement climatique
- C. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal – Projet de résolution du Conseil
- D. Note conceptuelle – Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences qui sont susceptibles d'influencer la capacité des agriculteurs d'obtenir des semences et du matériel végétal issus de variétés locales/variétés des agriculteurs diversifiées et adaptées aux conditions locales
- E. Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2023-2031)
- F. Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture
- G. Statuts de l'équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- H. Membres et suppléants des groupes de travail techniques intergouvernementaux, élus à la dix-neuvième session ordinaire de la Commission
- I. Liste des documents
- J. Membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») s'est réunie pour sa 19^e session ordinaire à Rome (Italie), du 17 au 21 juillet 2023. La liste des délégués et des observateurs est consultable sur le site web de la Commission¹.
2. Conformément aux dispositions de son Règlement intérieur, la Commission avait élu la Présidente, les vice-présidents et la Rapporteuse de la 19^e session ordinaire lors de sa 18^e session ordinaire, en 2021. M^{me} Deidré A. Januarie (Namibie) avait été élue Présidente de la 19^e session. M^{me} Mariana Marshall Parra (Brésil), M. Benoît Girard (Canada), M. Hongjie Yang (Chine), M^{me} Neveen Abdel Fattah Hassan (Égypte), M. William Wigmore (Îles Cook) et M^{me} Kim van Seeters (Royaume des Pays-Bas) avaient été élus vice-présidents. M^{me} van Seeters avait été élue rapporteuse. M. Yang a été remplacé par M. Yu Fuqing (Chine), M. Wigmore par M. Savenaca Cuquma (Fidji) et M^{me} Hassan par M^{me} Joelle Braidy (Liban).
3. M^{me} Januarie a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.
4. M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a prononcé une allocution d'ouverture et a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a noté que les deux années écoulées depuis la dernière session de la Commission, en octobre 2021, avaient été décisives pour inscrire fermement la biodiversité parmi les priorités mondiales. Il a indiqué que le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture², adopté par le Conseil de la FAO en 2021, et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal³ en décembre 2022, étaient les pierres angulaires d'un nouveau programme d'action international en matière de biodiversité. Il a souligné que la FAO s'était engagée à soutenir ses membres dans la mise en œuvre de ces deux cadres et a ajouté que, par le biais de sa Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action y afférent⁴, la FAO coordonnait le soutien apporté à ses membres en matière d'intégration de la biodiversité et de renforcement de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), dans l'ensemble de l'Organisation. Il a également noté qu'au cours des quatre décennies de son existence la Commission était devenue un forum mondial de premier plan et que, à l'avenir, elle devrait s'efforcer de garantir que toutes les composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris celles qui ont pu être négligées dans le passé, soient gérées de manière globale et intégrée.
5. M. David Cooper, Secrétaire exécutif par intérim de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs et a noté que, depuis sa création en 1983, la Commission avait joué un rôle de premier plan en faisant valoir l'importance que revêtait la diversité génétique pour l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture, et en soutenant les efforts déployés pour conserver et utiliser de manière durable cette dimension essentielle de la diversité biologique. Il a également noté que depuis son adoption en 1992, la CDB avait travaillé en étroite partenariat avec la Commission. Il a souligné qu'en 2023 la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 arrivait à mi-parcours et a insisté sur la nécessité pour tous de prendre des mesures pour enrayer et inverser la perte de biodiversité. Il a décrit brièvement l'accord que représentait le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et a fait remarquer que le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture constituait un outil important pour en soutenir la mise en œuvre. Il a conclu en rappelant que rien n'était plus important pour l'avenir de la biodiversité que la manière dont les systèmes alimentaires et agricoles étaient gérés,

¹ <https://www.fao.org/cgrfa/meetings/detail/Nineteenth-Regular-Session/fr>.

² FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>.

³ <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>.

⁴ FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca7722fr>; FAO. 2021. *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5515fr>.

et que l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture dépendait de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

6. M. Kent Nnadozie, Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Traité international»), a noté que, au cours des quatre dernières décennies, la Commission avait joué un rôle central dans la prise en compte des défis et des opportunités liés aux RGAA. Il a noté que, par l'intermédiaire de la coopération internationale, du dialogue et de l'échange de connaissances, la Commission avait permis de faire mieux apprécier la valeur et l'importance des ressources génétiques ainsi que leur rôle dans la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients et durables. Il a souligné que le Traité international témoignait du pouvoir de la coopération internationale et du multilatéralisme. Il a encouragé tous les participants à mener un dialogue ouvert et constructif et à explorer de nouvelles voies de collaboration, afin de construire un avenir plus durable, plus résilient et plus inclusif, dans lequel la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques étaient au cœur des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

7. La Présidente a fait rapport sur les activités intersessions du Bureau et a présenté un résumé des résultats de la manifestation spéciale intitulée «Dresser des ponts entre la biodiversité, l'alimentation et l'agriculture – Mettre en place des systèmes agroalimentaires respectueux de la biodiversité»⁵, organisée le 15 juillet 2023. Cette manifestation a marqué le 40^e anniversaire de la Commission et a permis aux délégués et aux parties prenantes d'examiner les synergies et les liens existant entre les activités de la FAO liées à l'intégration de la biodiversité, les politiques de la Commission relatives à la conservation et à l'utilisation durable des RGAA et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il y a été souligné qu'il ne pouvait y avoir de nourriture sans biodiversité et qu'il était nécessaire d'agir maintenant pour obtenir des résultats à l'avenir.

8. La Commission a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'*appendice A*.

II. EXAMEN DES TRAVAUX SUR LA BIODIVERSITÉ, LA NUTRITION ET LA SANTÉ HUMAINE

9. La Commission a examiné le document intitulé *Examen des travaux sur la biodiversité, la nutrition et la santé humaine*⁶ et a pris note du document intitulé *FAO activities on biodiversity for food and agriculture for food security, nutrition and human health*⁷ (Activités de la FAO dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé humaine). Elle a invité les membres à faire connaître, à adopter et à mettre en œuvre les Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition⁸, notamment au travers d'activités de développement des capacités.

10. La Commission a également invité les pays à intégrer les RGAA dans leurs politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment les programmes de recherche publique et de vulgarisation, les politiques en matière d'éducation et d'achats publics, ainsi que le développement de filières et de marchés, dans le but de parvenir à mettre en place des politiques en faveur d'une alimentation saine grâce à des systèmes alimentaires durables, de la sécurité alimentaire, d'une nutrition adéquate, de la résilience face au changement climatique et de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA.

⁵ https://www.fao.org/cgrfa/meetings/special_event_2023/fr.

⁶ CGRFA-19/23/2.

⁷ CGRFA-19/23/2/Inf.1 (en anglais).

⁸ FAO. 2016. *Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=63771a41-1da2-42ec-a8c9-9c4cde8ceb77>.

11. La Commission a invité les membres et les parties prenantes concernées à entreprendre des recherches et des activités de sensibilisation sur la composition nutritionnelle des aliments issus de différentes variétés de plantes et races d'animaux ainsi que des aliments issus d'espèces sauvages, négligées et sous-utilisées, entre autres, y compris à des fins de biofortification, tout en tenant compte des connaissances des peuples autochtones.

12. La Commission a également invité les membres et les parties prenantes concernées, issus de différents secteurs et ayant des domaines de spécialisation divers, à envisager une utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des RGAA dans les divers domaines de travail de l'approche «Une seule santé».

13. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à collaborer avec ses partenaires afin de faire mieux connaître aux membres la nutrition et les régimes alimentaires sains issus de systèmes alimentaires durables et les quantifications et indicateurs y relatifs, d'améliorer leurs connaissances sur ce sujet et sur les liens qui existent entre la santé végétale, animale et humaine et de les sensibiliser à l'importance que revêtent la diversité génétique et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

14. La Commission a recommandé, en outre, que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de soutenir davantage les membres dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la sécurité alimentaire, les régimes alimentaires sains issus de systèmes alimentaires durables, l'amélioration de la nutrition et l'approche «Une seule santé» grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des RGAA.

III. RÔLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS

15. La Commission a examiné le document intitulé *Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁹ et a pris note du document intitulé *FAO's work on climate change*¹⁰ (Activités de la FAO dans le domaine du changement climatique).

16. La Commission a examiné les projets de questionnaires volontaires portant sur les RGAA et le changement climatique¹¹, tels qu'ils figurent à l'*appendice B* de ce rapport, et les a simplifiés pour n'en faire qu'un seul. Elle a demandé au secrétariat de les compléter d'ici septembre 2023 et de les envoyer ensuite à tous les points focaux nationaux auprès de la Commission¹², qui seront chargés de coordonner les consultations nationales et les présentations à suivre des résultats, de manière à établir une base de référence des réponses provenant de tous les secteurs au niveau national. Elle a demandé également que le secrétariat élabore une synthèse des réponses au questionnaire, afin que les groupes de travail techniques intergouvernementaux (ci-après «les groupes de travail») et la Commission l'examinent lors de leurs prochaines sessions.

17. La Commission a demandé au secrétariat d'organiser, une fois le questionnaire rempli, un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. L'atelier devrait permettre d'échanger des informations et des données d'expérience, notamment sur les programmes de présélection et de sélection ciblant les caractères relatifs à l'adaptation, à la résilience et à l'atténuation, de partager des points de vue et des priorités, en tenant compte des réponses apportées aux questionnaires, et de débattre des modifications qu'il serait possible d'apporter aux Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans

⁹ CGRFA-19/23/3.

¹⁰ CGRFA-19/23/3/Inf.1 (en anglais).

¹¹ CGRFA-19/23/3, appendices I et II.

¹² <https://www.fao.org/3/ca9524fr/ca9524fr.pdf>.

les plans nationaux d'adaptation au changement climatique¹³, afin que la Commission les examine à sa 21^e session ordinaire.

18. La Commission a souligné en outre qu'il importait de continuer à intensifier les programmes de formation et de renforcement des capacités en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en collaboration avec les organismes intergouvernementaux et internationaux existants, en ce qui concerne l'ensemble des RGAA et dans le cadre général des politiques et stratégies mondiales pertinentes, notamment de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour 2022-2031¹⁴.

19. La Commission a invité les membres à recourir aux outils de la FAO et aux orientations relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) et des contributions déterminées au niveau national (CDN), selon qu'il convient.

IV. ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

Rapport de la sixième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages

20. La Commission a examiné le *Rapport de la sixième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages*¹⁵. M^{me} Marliese von den Driesch (Allemagne), Coprésidente de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres de l'Équipe de spécialistes pour leur excellent travail et a approuvé le rapport.

Mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages

21. La Commission a examiné le document intitulé *Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant*¹⁶ et a pris note des documents d'information intitulés: *Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant: typologie des mesures nationales*¹⁷ et *Projet de questionnaire en ligne sur les incidences des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages*¹⁸.

22. La Commission a pris note des faits liés à d'autres accords et instruments internationaux intéressant l'accès et le partage des avantages et a insisté sur la nécessité d'éviter le doublonnage d'activités avec d'autres accords et instruments. Elle s'est félicitée de l'objectif C et de la cible 13 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et a mis l'accent sur l'importance que ceux-ci revêtaient pour l'échange de RGAA à l'échelle mondiale. La Commission a demandé au secrétariat de continuer à suivre les travaux menés sur l'accès et le partage des avantages dans d'autres instances, notamment sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), en vue d'en examiner les éventuelles incidences, y compris les opportunités et défis qui pourraient en découler pour la Commission et ses membres.

¹³ FAO. 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/a6cea2b4-67e2-48e1-a010-5ac4868a8be9>.

¹⁴ FAO. 2022. *FAO Strategy on Climate Change 2022–2031* (Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour 2022-2031). Rome. <https://www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf> (en anglais).

¹⁵ CGRFA-19/23/4.1.

¹⁶ CGRFA-19/23/4.2.

¹⁷ CGRFA-19/23/4.2/Inf.1.

¹⁸ CGRFA-19/23/4.2/Inf.2.

23. La Commission a pris note de la typologie des mesures nationales relatives à l'accès et au partage des avantages¹⁹ et a demandé au secrétariat de mettre la dernière main au document et de le diffuser sur le site web de la Commission, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agissait d'un document en évolution constante qui devait être régulièrement mis à jour, selon qu'il convenait. Elle a demandé également au secrétariat de recenser des exemples de mesures nationales complètes en matière d'accès et de partage des avantages tenant compte des caractéristiques distinctives des RGAA qui pourraient être présentées comme un produit autonome ou annexées à la typologie des mesures nationales.

24. La Commission a demandé au secrétariat de simplifier encore et de mettre au point la version définitive du projet de questionnaire²⁰ et de préparer, à partir des réponses reçues et d'autres sources d'information disponibles, un rapport sur les incidences de la mise en œuvre des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de RGAA, les connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages en découlant, afin que l'Équipe de spécialistes puisse l'examiner par voie électronique.

25. Elle a demandé en outre au secrétariat de contribuer au processus d'élaboration d'indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal concernant le suivi du partage des avantages monétaires et non monétaires, afin d'assurer la prise en compte des caractéristiques distinctives des RGAA.

26. La Commission a demandé au secrétariat de continuer à sensibiliser aux questions liées à l'accès et au partage des avantages et de renforcer les capacités de traitement de ces questions, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'accords en la matière qui tiennent compte des caractéristiques distinctives des RGAA.

V. INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE CONCERNANT LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

27. La Commission a examiné le document intitulé *Information de séquençage numérique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²¹ et a pris note du document intitulé *Draft study on the role of digital sequence information in the conservation and sustainable use of genetic resources for food and agriculture: Opportunities and challenges*²² (Projet d'étude sur le rôle de l'information de séquençage numérique dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: possibilités et défis). Elle a demandé au secrétariat de compléter l'étude et de la présenter, par l'intermédiaire des secrétariats respectifs, au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique et au Groupe de travail spécial chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, qui a été reconstitué en vertu du Traité international.

28. La Commission a noté qu'il n'existait toujours pas de définition conventionnelle de l'expression «information de séquençage numérique» au niveau international et qu'aucun accord ne s'était dégagé sur l'expression à utiliser. Elle a pris note des faits nouveaux survenus au sein d'autres instances en ce qui concerne l'information de séquençage numérique et s'est félicitée de la décision 15/9 prise par la Conférence des Parties à la CDB, consistant à établir, dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, un mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, y compris un fonds mondial.

29. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'aider les pays à se doter des capacités nécessaires pour utiliser l'information de séquençage numérique dans le cadre des activités de recherche-développement menées sur les RGAA. Elle a, par ailleurs, salué les

¹⁹ CGRFA-19/23/4.2/Inf.1.

²⁰ CGRFA-19/23/4.2/Inf.2.

²¹ CGRFA-19/23/5.

²² CGRFA-19/23/5/Inf.1 (en anglais).

initiatives qui appuient la mobilisation à l'échelle internationale en ce qui concerne les activités relatives à l'information de séquençage numérique.

30. La Commission a demandé au secrétariat, en s'appuyant sur les travaux effectués précédemment et en évitant les doublons, d'inviter les membres à communiquer des renseignements au sujet des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages qui s'appliquent à l'information de séquençage numérique et des incidences avérées ou potentielles de ces mesures sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA, y compris pour ce qui est de l'échange de ressources, de l'accès aux ressources et du partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation, et de rassembler ces renseignements pour les présenter à la Commission.

31. La Commission a encouragé les membres à coordonner les activités futures portant sur l'information de séquençage numérique, notamment en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages, entre les secteurs compétents, de sorte que les processus en cours dans les différentes instances soient cohérents et complémentaires.

32. La Commission a demandé également au secrétariat de continuer à suivre les travaux réalisés sur l'information de séquençage numérique dans d'autres instances, et d'y participer, le cas échéant, en vue d'en examiner les incidences, y compris les possibilités et défis qui pourraient en découler pour la Commission et ses membres. Elle a demandé en outre au secrétariat de collaborer étroitement avec les processus en cours dans le cadre de la CDB, ainsi qu'avec d'autres organismes, afin de veiller à ce que les caractéristiques particulières des RGAA, qui nécessitent des solutions spécifiques en matière d'accès et de partage des avantages, soient dûment prises en compte dans l'élaboration de règles et de mécanismes pertinents pour le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

33. La Commission a demandé au secrétariat de continuer à organiser, en collaboration avec les secrétariats de la CDB, du Traité international et d'autres organisations internationales compétentes, et sous réserve de la disponibilité des ressources, des ateliers à participation non limitée sur l'information de séquençage numérique, en ligne et/ou en présentiel, selon les besoins, qui permettent d'échanger des informations concernant les lacunes en matière de connaissances, les besoins en termes de renforcement des capacités et les activités en rapport avec l'information de séquençage numérique sur les RGAA.

VI. CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

34. La Commission a examiné les documents intitulés *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*²³ et *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent*²⁴.

35. La Commission s'est félicitée de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et a approuvé le projet de résolution figurant à l'*appendice C* du présent rapport. Elle a invité le Directeur général à porter le projet de résolution à l'attention du Conseil, en vue de son adoption.

36. La Commission a, en outre, pris note avec satisfaction du degré important de complémentarité du Cadre mondial de la biodiversité avec le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture²⁵ (le Cadre d'action) et les plans d'action mondiaux de la Commission et a recommandé d'écarter, à ce stade, toute modification du Cadre d'action, tout en continuant à encourager les membres et la Commission à poursuivre l'examen du Cadre d'action. Cependant, elle a invité les membres à mettre en œuvre le Cadre d'action et les plans d'action mondiaux en harmonie avec le Cadre mondial de la biodiversité, notamment en intégrant la mise en œuvre du Cadre d'action

²³ CGRFA-19/23/6.1.

²⁴ CGRFA-19/23/6.2.

²⁵ FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>.

et des plans d'action mondiaux dans les politiques nationales et les plans d'action sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), selon qu'il convient, et a demandé au secrétariat de soutenir les pays à cet égard, notamment en aidant à la mobilisation des ressources nécessaires.

37. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de contribuer à l'élaboration d'outils et de directives, selon qu'il convient, et facilite la mise en œuvre du Cadre d'action, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial de la biodiversité de manière complémentaire, cohérente et uniforme et en évitant les doublons, aux fins d'un examen par les organes subsidiaires concernés de la Commission et par cette dernière. Elle a également encouragé les membres à recourir au soutien financier et aux autres formes d'aide disponibles pour la mise en œuvre des activités à l'appui de l'application des deux cadres et des plans d'action mondiaux.

38. La Commission a pris note des ateliers régionaux que le secrétariat de la Commission organisera dans un avenir proche pour renforcer la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et demandé à ses membres de confirmer ou d'actualiser dès que possible les informations concernant leurs points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

39. En outre, la Commission a recommandé que le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action s'appuie sur les indicateurs existants, y compris ceux qui ont été élaborés sous l'égide de la Commission et ceux qui sont actuellement mis au point pour le Cadre mondial de la biodiversité.

40. La Commission a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la Stratégie de la FAO)²⁶ et de son Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture²⁷. Elle a souligné le rôle important de la Stratégie de la FAO en tant que mécanisme de coordination des activités au moyen desquelles l'Organisation aide les pays à intégrer la biodiversité, y compris la conservation et l'utilisation durable des RGAA et d'autres éléments constitutifs de la biodiversité en rapport avec l'alimentation et l'agriculture, dans les programmes, les politiques et la législation pertinentes.

41. En outre, la Commission s'est dite favorable à l'inclusion des activités de la FAO visant à aider les pays à mettre en œuvre les plans d'action mondiaux et le Cadre d'action dans le Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Elle a communiqué des observations et des contributions relatives au projet de plan d'action pour 2024-2027, notant que l'atelier mondial multipartite sur le changement climatique et les RGAA constituaient un bon exemple d'intégration, et demandant une référence à l'appui apporté aux activités relatives à la cible 10²⁸ du Cadre mondial de la biodiversité, et un domaine d'action essentiel concernant la fourniture d'un appui aux membres en matière de mobilisation des ressources aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Elle a également noté la pertinence des domaines prioritaires du Programme (DDP) axés sur l'amélioration en matière d'environnement (AE) AE 1 (Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets), AE 2 (La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables) et AE 3 (Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et l'agriculture) pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO.

42. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de prendre en compte les décisions de la Commission dans l'ouverture de crédits budgétaires, notamment en ce

²⁶ FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca7722fr>.

²⁷ FAO. 2021. *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5515fr>.

²⁸ Cible 10. Les domaines relevant de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et des forêts sont gérés de manière durable.

qui concerne les ressources supplémentaires destinées à aider les pays à mettre en œuvre les plans d'action mondiaux et le Cadre d'action, et a appelé les donateurs à mettre des fonds à disposition.

VII. RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

Rapport de la 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

43. La Commission a examiné le *Rapport de la 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²⁹. M^{me} Imke Thormann (Allemagne), Présidente du Groupe de travail, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail, et a approuvé le rapport.

Troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

44. La Commission a examiné le document intitulé *Élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*³⁰ et a pris note du document intitulé *Draft Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources*³¹ (Projet de troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde).

45. En ce qui concerne le *troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le troisième rapport), la Commission a recommandé d'y consigner des informations sur les lacunes dans les données des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Deuxième Plan d'action mondial). Elle a recommandé que, pour les différents thèmes qui y sont abordés, le nombre de pays ayant fait rapport soit indiqué clairement et que les déclarations d'ordre général au sujet des évolutions soient étayées par des données quantitatives et des références. En outre, elle a recommandé d'inclure dans chaque chapitre une section consacrée aux principales conclusions.

46. La Commission a indiqué que les membres et les observateurs pouvaient communiquer par écrit leurs contributions et leurs observations au sujet du projet de troisième rapport d'ici au 30 novembre 2023. Le projet de troisième rapport devrait également être présenté à l'Organe directeur du Traité international, à sa 10^e session, pour observations et contributions. En outre, les projets d'études thématiques de référence, une fois terminés, devaient être mis à disposition en vue de leur examen par les membres et les observateurs. Une version révisée du projet de troisième rapport, qui tiendra compte des conclusions des études thématiques de référence ainsi que des observations et contributions communiquées par les membres, les observateurs et l'Organe directeur du Traité international, serait mise à la disposition des membres au cours du premier semestre 2024, en vue d'en recueillir de nouvelles observations dans un délai de 30 jours.

47. La Commission a recommandé que la version finale du troisième rapport, qui tiendra compte de toutes les observations reçues, soit disponible en temps utile en vue de la 12^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a également recommandé qu'une version abrégée soit élaborée et publiée dans toutes les langues officielles de la FAO. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de présenter le troisième rapport aux réunions internationales qui s'y prêtent et de diffuser activement les conclusions qui y figurent pour éclairer les processus mondiaux ayant trait à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), au changement climatique, aux forêts et à la restauration des écosystèmes.

²⁹ CGRFA-19/23/7.1.

³⁰ CGRFA-19/23/7.2.

³¹ CGRFA-19/23/7.2/Inf.1 (en anglais).

Mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

48. La Commission a examiné le document intitulé *Mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*³².

Conservation et gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

49. La Commission s'est félicitée de la publication des actes du premier colloque multipartite sur les ressources phylogénétiques, qui a eu lieu en mars 2021³³, et de la tenue de webinaires sur la conservation *in situ* et à l'exploitation. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, de continuer à aider les pays dans le domaine de la conservation *in situ* et de la gestion à l'exploitation des RPGAA, y compris en prêtant un appui aux banques de semences communautaires, et de renforcer les liens et la complémentarité avec la conservation *ex situ*, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans d'action nationaux, en tenant compte des Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments³⁴ et des Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales³⁵ de la Commission, et de la sauvegarde *ex situ* des RPGAA menacées d'extinction, selon qu'il convient.

50. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de rassembler des exemples et des données d'expérience sur l'utilisation des deux ensembles de directives d'application volontaire, dans le but de les améliorer et de les rendre plus pertinentes, le cas échéant. Elle a également recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation que les activités portant sur la conservation *in situ* des RPGAA sauvages et sur la gestion à l'exploitation des variétés locales et des variétés des agriculteurs fassent l'objet de sections distinctes dans les futurs rapports de la Commission.

51. La Commission s'est félicitée de l'achèvement et de la publication des trois guides pratiques³⁶ relatifs à l'application des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dont les ébauches avaient été présentées à sa dernière session, et a recommandé que le Conseil demande à la FAO de les publier dans toutes les langues officielles de l'Organisation, sous réserve de la disponibilité de ressources, et de les diffuser largement. Elle a recommandé en outre que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'étudier comment on pourrait encourager et soutenir les pays dans les efforts déployés pour suivre les orientations fournies dans les normes applicables aux banques de gènes, qui sont d'application volontaire, et les guides pratiques visant à les mettre en œuvre, et de faire rapport à ce sujet.

³² CGRFA-19/23/7.3.

³³ FAO. 2022. *Proceedings of the First International Multi-stakeholder Symposium on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Technical consultation on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture*. 29-30 mars 2021, Rome (Italie). Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3716en>.

³⁴ FAO. 2017. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/8e9fa068-15a7-4c3a-ae34-535742864afa>.

³⁵ FAO. 2019. *Directives d'application volontaires pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca5601fr>.

³⁶ FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation of orthodox seeds in seed genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0021en>; FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation in field genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0023en>; FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation via in vitro culture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0025en>.

52. En outre, elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'organiser une consultation d'experts en ligne sur les deux nouveaux projets de guides pratiques relatifs à la conservation en banque de gènes des espèces produisant des semences récalcitrantes et à la cryoconservation et de poursuivre l'élaboration de ces derniers sur la base des observations reçues aux fins de leur examen par le Groupe de travail à sa prochaine session.

53. La Commission a souligné l'importance des duplications de sécurité des collections *ex situ* et a invité les pays à procéder à une duplication de sécurité de leurs accessions, y compris au sein de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard.

Utilisation durable

54. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux afin de faciliter la fourniture, en particulier aux petits exploitants, de semences et de plants de qualité qui soient adaptés aux conditions, préférences et besoins locaux. Elle a également recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à aider les pays, sur leur demande, à élaborer, réviser et mettre en œuvre leurs politiques et législations nationales relatives aux semences, en s'appuyant sur le Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale³⁷ de la Commission, et d'appeler les donateurs à prêter assistance aux pays à cet égard.

55. La Commission, en outre, a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à aider les pays, en étroite coordination avec les instances du Traité international, à renforcer leurs systèmes de sélection végétale, y compris pour les espèces cultivées sous-utilisées, ainsi que leurs capacités en matière d'amélioration des plantes cultivées, notamment par l'intermédiaire de centres affiliés au CGIAR et d'autres partenaires concernés. La Commission a également recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à prendre en compte les approches participatives dans le cadre de l'appui qu'elle prête en matière de sélection de variétés adaptées aux conditions locales, lesquelles permettent de faire en sorte que les petits exploitants aient une quantité suffisante de semences de qualité à leur disposition.

Capacités institutionnelles et humaines durables

56. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière de recherche-développement dans le domaine des RPGAA et à appeler les donateurs à mettre des fonds à disposition pour aider les pays à mettre en œuvre le Deuxième Plan d'action mondial, et, à cette fin, à élaborer leurs stratégies nationales sur les RPGAA et à les appliquer, en étroite coordination avec le secrétariat du Traité international et dans le cadre de sa stratégie de financement.

57. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer, sous réserve de la disponibilité de financements, à rendre compte, tous les ans, de l'état d'avancement de la réalisation de la cible 2.5 des objectifs de développement durable (ODD), de poursuivre le développement du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), y compris en améliorant les éléments graphiques et les rapports, et de renforcer la coopération avec le Système mondial d'information sur les RPGAA (GLIS)³⁸ du Traité international et la plateforme Genesys³⁹, afin d'éviter le doublonnage d'activités. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de réviser et de simplifier l'outil de suivi WIEWS et les indicateurs sur lesquels les pays devront faire rapport, une fois que le Deuxième Plan d'action mondial aura été révisé, en vue de leur examen par le Groupe de travail et la Commission.

³⁷ FAO. 2015. *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*. Rome.
<https://www.fao.org/3/i4916f/i4916f.pdf>.

³⁸ <https://glis.fao.org/glis/>.

³⁹ <https://www.genesys-pgr.org/>.

Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

58. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'examiner et réviser, selon qu'il convient, le Deuxième Plan d'action mondial à la lumière des conclusions du troisième rapport et en tenant compte des lacunes, des besoins et des priorités recensés lors des consultations régionales et d'inviter l'Organe directeur du Traité international à participer au travail de mise à jour. La Commission a recommandé que, à la prochaine session du Groupe de travail, suffisamment de temps soit alloué à l'examen des questions liées aux RPGAA et, en particulier, à la révision du Deuxième Plan d'action mondial.

59. Par ailleurs, la Commission a pris note du budget, tel que présenté dans le tableau 2 du document intitulé *Mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁰, et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'inviter les gouvernements et les organisations internationales à mettre à disposition les ressources financières nécessaires à l'actualisation du Deuxième Plan d'action mondial, y compris pour l'organisation de consultations régionales.

Effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences

60. La Commission a examiné le document intitulé *Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences*⁴¹. Elle a examiné et révisé le projet de note conceptuelle concernant les recherches plus approfondies, tel qu'il figure à l'*appendice D* du présent rapport, et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de mener, en collaboration avec les instances du Traité international, des réflexions plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences, en se fondant sur la note conceptuelle telle que révisée par la Commission, sous réserve de la disponibilité de ressources.

61. La Commission a souligné que, en ce qui concerne les recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences, la FAO et les instances du Traité international réfléchissaient à la possibilité que l'étude exploratoire soit menée par des partenaires externes compétents, parmi lesquels figureraient des parties prenantes de différents systèmes semenciers. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de rendre compte, à la prochaine session de la Commission, des suites données à plusieurs demandes formulées par cette dernière à sa précédente session, notamment sur l'adoption d'une démarche décentralisée reposant sur la demande en matière de sécurité semencière et sur la promotion de la participation des exploitants aux activités menées par la FAO en ce qui concerne les semences⁴².

VIII. RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

62. La Commission a examiné le *Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières*⁴³. M^{me} Mari Rusanen (Finlande), Présidente du Groupe de travail, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail, et a approuvé le rapport.

⁴⁰ CGRFA-19/23/7.3.

⁴¹ CGRFA-19/23/7.4.

⁴² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 105.

⁴³ CGRFA-19/23/8.1.

Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde

63. La Commission a examiné le document intitulé *Élaboration du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*⁴⁴ et a pris note du document *Draft Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources*⁴⁵ (Projet de deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde).

64. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande au secrétariat de l'Organisation de préparer, d'ici au 1^{er} octobre 2023, une version révisée du projet de deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (le deuxième rapport), comprenant une analyse plus approfondie des données communiquées par les pays. Elle a recommandé également que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'inviter les membres et les observateurs à faire part de leurs observations sur la version révisée du projet de deuxième rapport le 30 novembre 2023 au plus tard. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'établir ensuite la version finale du deuxième rapport, en tenant compte de toutes les observations reçues, et de le publier, le 30 juin 2024 au plus tard, accompagné d'une version abrégée dans toutes les langues officielles de la FAO.

65. La Commission a recommandé également que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de présenter le deuxième rapport aux réunions internationales qui s'y prêtent et diffuse activement ses conclusions pour éclairer les processus mondiaux concernant la biodiversité, le changement climatique, les forêts et la restauration des écosystèmes.

66. La Commission a en outre invité les membres à tirer pleinement parti des conclusions du deuxième rapport dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'actions pertinentes, le cas échéant, et à tenir à jour leurs listes de points focaux nationaux et d'éventuels suppléants.

Mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

67. La Commission a examiné le document intitulé *Mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*⁴⁶ et a pris note du document intitulé *Second Report on the Implementation of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources*⁴⁷ (Deuxième Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières) (le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre).

68. La Commission a pris note des activités que la FAO avait entreprises depuis la dernière session de la Commission en vue d'appuyer, en collaboration avec ses partenaires, la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à soutenir les pays à cet égard. Elle s'est félicitée de l'élaboration, par la FAO, du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, en accord avec la Politique de la FAO relative à la protection des données.

69. En outre, la Commission a invité les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en tenant compte, le cas échéant, des conclusions du Deuxième Rapport sur la mise en œuvre. Elle a également invité les pays à continuer à suivre la situation des ressources génétiques forestières et la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

70. La Commission a demandé que le secrétariat consulte, immédiatement après la publication du Deuxième Rapport, les membres de la Commission, les points focaux nationaux et les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières, afin de recueillir des avis quant à la nécessité de

⁴⁴ CGRFA-19/23/8.2.

⁴⁵ CGRFA-19/23/8.2/Inf.1 (en anglais).

⁴⁶ CGRFA-19/23/8.3.

⁴⁷ CGRFA-19/23/8.3/Inf.1 (en anglais).

réviser le Plan d'action mondial et d'analyser leurs contributions. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à la FAO d'élaborer, sur la base des conclusions de la consultation écrite, un projet de Plan d'action mondial révisé ou tout autre document qu'elle jugera utile de rédiger, et de le soumettre au Groupe de travail, à sa 8^e session, ainsi qu'à la Commission, à sa 20^e session ordinaire, afin qu'ils l'examinent. Elle a en outre encouragé la FAO à envisager la possibilité de réviser les exigences concernant l'établissement des rapports en vue du troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et du *troisième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières mondiales*, afin que les pays soient plus nombreux à présenter des rapports à l'avenir. Par ailleurs, elle a encouragé les donateurs à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de sa Stratégie de financement.

IX. RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS

Micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation et au cycle des nutriments

71. La Commission a examiné le document intitulé *Micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation et au cycle des nutriments*⁴⁸ et a pris note du document intitulé *Draft study on the sustainable use and conservation of soil microorganisms and invertebrates that contribute to bioremediation of agricultural pollutants and soil nutrient cycling*⁴⁹ (Projet d'étude sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation visant à éliminer les polluants agricoles et au cycle des nutriments des sols).

72. La Commission s'est félicitée du projet d'étude et a dit apprécier le travail accompli par les spécialistes qui ont contribué à sa préparation. Elle a recommandé que l'étude soit achevée, publiée en tant qu'étude de référence et portée à l'attention des secrétariats du Partenariat mondial sur les sols et de la CDB.

73. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de prendre les résultats de l'étude en considération dans ses activités sur des thèmes en lien avec la gestion des micro-organismes et invertébrés des sols, selon qu'il convient. Elle a invité les membres à encourager la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés des sols et à faire en sorte que ceux-ci soient dûment pris en compte dans les politiques locales, nationales, régionales et internationales et dans les processus d'élaboration des politiques. Elle a noté, à cet égard, la nécessité de prendre dûment en considération les rôles joués par les peuples autochtones et les communautés locales.

74. La Commission a invité les membres à communiquer aux parties prenantes concernées, notamment aux agriculteurs, les résultats des recherches ayant trait aux avantages de la biodiversité des sols et des pratiques agricoles durables et à faire mieux connaître la manière dont la biodiversité des sols contribue à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation et à la résilience face à ses effets.

75. La Commission a encouragé les parties prenantes concernées, y compris les institutions scientifiques, à collaborer en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés des sols, en mettant l'accent en particulier sur le renforcement des capacités des pays en développement et des économies en transition, notamment s'agissant de la caractérisation de la biodiversité des micro-organismes et des invertébrés des sols et l'établissement de collections de cultures.

76. La Commission a également invité les membres et les autres parties prenantes à intensifier les recherches sur les micro-organismes et les invertébrés des sols, en particulier sur les relations existant

⁴⁸ CGRFA-19/23/9.1.

⁴⁹ CGRFA-19/23/9.1/Inf.1 (en anglais).

entre les propriétés des sols sains et les communautés microbiennes qui en font partie, ainsi que sur les incidences des pratiques agricoles sur les sols, y compris sur l'atténuation du changement climatique, l'adaptation et la résilience face à ses effets. Elle a invité les membres à renforcer les programmes d'évaluation et de suivi de la biodiversité des sols et à améliorer les méthodes de conservation et de culture utilisées dans le cadre des études *ex situ* réalisées sur les micro-organismes des sols. Elle a également noté qu'il fallait effectuer des recherches sur les liens existant entre la biodiversité des sols et la sécurité alimentaire, ainsi que sur la résistance aux antimicrobiens dans les écosystèmes des sols.

77. Par ailleurs, la Commission a demandé au secrétariat de collaborer avec les spécialistes concernés, ainsi qu'avec les secrétariats des traités et conventions pertinents, afin de rédiger des recommandations concernant particulièrement les micro-organismes et les invertébrés des sols, qui seront examinées par la Commission à sa prochaine session.

Micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants

78. La Commission a examiné le document intitulé *Micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants*⁵⁰ et a pris note du document intitulé *Draft study on the sustainable use and conservation of microorganisms of relevance pour ruminant digestion*⁵¹ (Projet d'étude sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants).

79. La Commission s'est félicitée du projet d'étude et a dit apprécier le travail accompli par les spécialistes qui ont contribué à sa préparation. Elle a invité les auteurs du projet d'étude à tenir compte des observations fournies en réponse à l'invitation formulée par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁵². Elle a recommandé que l'étude soit achevée, en mettant l'accent sur les lacunes en matière de recherche qui devaient être comblées afin que l'on puisse disposer d'informations plus précises, et que cette étude soit ensuite publiée et diffusée en tant qu'étude de référence. Elle a noté que des recherches étaient en cours sur de nombreux sujets abordés dans le projet d'étude et que plusieurs points de désaccord devaient encore être résolus à cet égard.

80. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de tenir compte des conclusions de l'étude dans ses activités relatives à la conservation et à l'utilisation durable des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, selon qu'il convient.

81. La Commission a invité les membres à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants et à faire en sorte que ceux-ci soient dûment pris en considération dans l'élaboration des politiques et dans les politiques elles-mêmes, aux échelons local, national et régional. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de suivre l'évolution des politiques dans ce domaine et d'en rendre compte à la Commission. Elle a par ailleurs invité les membres à gérer et à conserver de façon intégrée, au niveau national, la diversité génétique des races locales, des aliments destinés aux ruminants et du microbiome du rumen.

82. La Commission a encouragé les parties prenantes concernées, notamment les institutions scientifiques, à collaborer en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, en mettant l'accent en particulier sur le renforcement des capacités des pays en développement et des économies en transition.

83. La Commission a invité les membres et les parties intéressées à mener des recherches plus approfondies sur la question de la gestion du microbiome du rumen, en particulier en ce qui concerne la classification, la sélection et l'élevage des ruminants, l'efficacité de la production, la résistance aux maladies et la résilience face à l'évolution des conditions environnementales, les effets possibles de certains micro-organismes sur la santé animale et humaine, ainsi que les innovations en matière

⁵⁰ CGRFA-19/23/9.2.

⁵¹ CGRFA-19/23/9.2/Inf.1 (en anglais).

⁵² CGRFA-19/23/9.2/Inf.2.

d'alimentation animale qui contribuent à l'atténuation du changement climatique. Elle a également noté la nécessité d'étudier davantage la diversité des micro-organismes du rumen à l'échelle locale.

84. La Commission a demandé au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture, à sa première session, de rédiger des recommandations concernant particulièrement les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, afin qu'elle les examine.

Pollinisateurs, agents de lutte biologique et biostimulants – suivi

Pollinisateurs

85. La Commission a examiné le document intitulé *Nécessité et modalités de fonctionnement possibles d'une plateforme mondiale sur les pollinisateurs*⁵³ et a pris note du document intitulé *Progress report on the implementation of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Pollinators*⁵⁴ (Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs) et de l'étude de référence n° 72 sur l'utilisation durable et la conservation des pollinisateurs invertébrés⁵⁵.

86. La Commission a examiné, à la lumière des éléments communiqués, les besoins et les priorités auxquels pourrait répondre une plateforme mondiale consacrée aux pollinisateurs et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'examiner les modalités de fonctionnement possibles d'une telle plateforme qui répondrait aux priorités et aux besoins recensés.

87. La Commission a recommandé également que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à élaborer des outils et des documents techniques et d'orientation, y compris des protocoles de suivi normalisés des pollinisateurs et des évaluations des risques pour l'environnement associés aux agents de lutte biologique, le cas échéant.

88. La Commission a invité les pays à mettre en œuvre l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, à établir des programmes nationaux de suivi des pollinisateurs invertébrés ou à les renforcer, à encourager les recherches sur les facteurs de changement dans la démographie des pollinisateurs et sur les incidences des abeilles domestiques sur la flore sauvage et sur les pollinisateurs invertébrés sauvages et à intégrer au Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) des données sur les abeilles à miel domestiques.

Agents de lutte biologique

89. La Commission a examiné le document intitulé *Conservation et utilisation durable des agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et des biostimulants microbiens*⁵⁶ et a pris note du document intitulé *Progress report on the implementation of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Soil Biodiversity*⁵⁷ (Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols) et dans l'étude de référence n° 71 sur l'utilisation durable et la conservation des agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et des biostimulants microbiens⁵⁸.

⁵³ CGRFA-19/23/9.3.1.

⁵⁴ CGRFA-19/23/9.3.1/Inf.1 (en anglais).

⁵⁵ Aizen, M. A., Basu, P., Bienefeld, K., Biesmeijer, J. C., Garibaldi, L. A., Gemmill-Herren, B., Imperatriz-Fonseca, V. L., Klein, A.-L., Potts, S. G., Seymour, C. L., et Vanbergen, A. J. 2023. *Utilisation durable et conservation des pollinisateurs invertébrés*. Étude de référence n° 72. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. FAO, Rome. <https://doi.org/10.4060/cc6499en> (en anglais).

⁵⁶ CGRFA-19/23/9.3.2.

⁵⁷ CGRFA-19/23/9.1/Inf.2 (en anglais).

⁵⁸ Buitenhuis, R., Cock, M. J. W., Colmenarez, Y. C., De Clercq, P., Edgington, S., Gadaleta, P., Gwynn, R., Heimpel, G., Hill, M., Hinz, H. L., Hoddle, M. S., Jäkel, T., Klapwijk, J. N., Leung, K., Mc Kay, F., Messelink, G. J., Silvestri, L., Smith, D., Sosa, A., Wäckers, F. L., Cabrera Walsh, G., Wyckhuys, K. A. G., et Zaviezo, T. 2023. *Utilisation durable et conservation des agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et des*

90. La Commission a noté que les micro-organismes biostimulants n'étaient pas abordés de manière approfondie dans l'étude de référence et que la définition du terme «biostimulant» continuait à faire l'objet de controverses au sein de la communauté scientifique.

91. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de tenir, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, un atelier à participation non limitée afin: i) de faire mieux connaître les avantages que peuvent présenter les agents de lutte biologique et les biostimulants; ii) d'examiner la situation mondiale en ce qui concerne les règlements applicables à l'importation et à l'exportation des agents de lutte biologique et des biostimulants et les modalités d'accès et de partage des avantages relatives aux ressources génétiques pertinentes; iii) de repérer les éventuelles lacunes réglementaires et restrictions inutiles qui entravent l'utilisation des agents de lutte biologique et des biostimulants; iv) d'examiner les évaluations des risques pour l'environnement associés aux agents de lutte biologique.

92. La Commission a invité les pays à promouvoir la gestion durable des agents de lutte biologique et des biostimulants et à prendre des mesures pour encourager la coopération et la constitution de réseaux entre les parties prenantes des domaines de la lutte biologique et des biostimulants, par exemple en facilitant la création de plateformes à cet effet au niveau régional ou mondial.

93. La Commission a recommandé en outre que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'établir, en collaboration avec les partenaires concernés, s'il serait nécessaire de mettre au point des systèmes d'information concernant la conservation et l'utilisation durable des agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et des biostimulants microbiens, par exemple des répertoires des organismes, des indicateurs d'impact ou des politiques, et de rendre compte de ses conclusions à la Commission et aux autres organes de la FAO concernés. Elle a recommandé également que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'encourager le renforcement des capacités permettant de gérer les agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et les biostimulants microbiens.

X. RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Rapport de la douzième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

94. La Commission a examiné le *Rapport de la douzième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁵⁹.

M. Samuel Rezende Paiva (Brésil), Vice-Président du Groupe de travail, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail, et a approuvé le rapport.

Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

95. La Commission a examiné le document intitulé *Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁶⁰ et a pris note des documents d'information pertinents⁶¹.

96. La Commission a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et a appelé les pays à la poursuivre afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et au développement rural durable ainsi qu'à la réalisation des ODD 2 et 15.

97. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à aider les pays qui en font la demande à mettre en œuvre le Plan d'action mondial, en particulier les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition, et de collaborer étroitement avec les groupes régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les coordonnateurs nationaux

biostimulants microbiens. Étude de référence n° 71. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. FAO, Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3571en> (en anglais).

⁵⁹ CGRFA-19/23/10.1.

⁶⁰ CGRFA-19/23/10.2.

⁶¹ CGRFA-19/23/10.2/Inf.1; CGRFA-19/23/10.2/Inf.2; CGRFA-19/23/10.2/Inf.3; CGRFA-19/23/10.2/Inf.4.

pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En outre, elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande au secrétariat et à l'Organisation de redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds et d'inviter les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

98. La Commission a par ailleurs invité les entités techniques et les donateurs à élaborer et mettre en œuvre des projets nationaux consacrés aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en faisant participer un large éventail de parties prenantes ainsi que les coordonnateurs nationaux. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'appuyer les activités de renforcement des capacités, notamment dans des domaines tels que l'identification et l'enregistrement des animaux, l'amélioration génétique, la sélection animale durable, la conservation *ex situ*, l'agroécologie et autres approches novatrices, l'apiculture durable et le développement des chaînes de valeur de l'élevage pour les petits exploitants, et de continuer à établir des directives techniques, notamment sur la gestion de la qualité des banques de gènes d'animaux dans le respect des normes internationales.

99. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à sensibiliser à l'importance des ressources zoogénétiques et au rôle que jouent les éleveurs, les espèces et les races d'animaux d'élevage, ainsi que leurs systèmes de production, dans la fourniture de services écosystémiques et de continuer à encourager les parties prenantes concernées à poursuivre leur action de sensibilisation à ces questions.

100. S'agissant du suivi de la diversité des ressources zoogénétiques, la Commission a souligné l'importance du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) de la FAO en tant que centre international d'échange pour les ressources zoogénétiques. En outre, elle a mis l'accent sur le fait que les pays devaient régulièrement actualiser leurs données nationales dans le DAD-IS, en particulier les données relatives aux classements en fonction du niveau d'adaptation des races et aux abeilles domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture, afin que les décisions concernant la mise en œuvre du Plan d'action mondial et la concrétisation des cibles 2.4 et 2.5 des ODD soient étayées par des données et des informations aussi récentes que possible.

101. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation, sous réserve de la disponibilité des fonds, de continuer à prêter une assistance technique afin de contribuer à tenir le DAD-IS à jour, à le développer et à le rendre encore plus facile d'emploi, notamment à l'aide d'outils qui facilitent la saisie, l'exportation et la mise à jour des données, ainsi que l'enregistrement et la visualisation de la répartition géographique des populations de races au niveau national, et de réfléchir à la possibilité d'ajouter des champs de données, notamment l'identifiant numérique d'objet (DOI) ou les identifiants PubMed, ce qui accroîtrait la visibilité et l'utilisation du DAD-IS.

102. La Commission a recommandé également que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de réfléchir à des moyens présentant un bon rapport coût/efficacité pour rassembler les données relatives à l'indicateur 2.4.1 des ODD et a encouragé l'Organisation à analyser, en collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, la possibilité d'étendre la portée de l'indicateur 2.5.2 des ODD aux races transfrontières.

103. La Commission a recommandé en outre que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de poursuivre l'élaboration et/ou l'affinement de méthodes présentant un bon rapport coût/efficacité en vue d'évaluer les effectifs des populations par race au niveau national, et de continuer à fournir une assistance technique aux pays en matière d'évaluation des effectifs des populations par race et d'autres données pertinentes permettant d'assurer le suivi de la diversité des races d'animaux d'élevage et des populations d'abeilles domestiques.

104. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de réaliser une analyse du taux de communication de données sur la performance des races dans le DAD-IS et de la présenter au Groupe de travail pour qu'il l'examine à sa prochaine session, et que les pays et la FAO continuent à travailler sur l'interopérabilité du DAD-IS avec les systèmes d'information régionaux existants afin d'éviter le doublonnage d'activités.

105. En outre, la Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à étudier, à élaborer et à affiner des indicateurs de la diversité génétique au sein des populations du point de vue génomique, généalogique et/ou démographique, à réfléchir à l'impact que pourrait avoir l'association de ces indicateurs et des données de recensement actuelles relatives aux effectifs de populations sur la classification des risques et à proposer des champs de données connexes à intégrer dans le DAD-IS, pour examen par le Groupe de travail à sa prochaine session.

Élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

106. La Commission a examiné le document intitulé *Élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁶² et a pris note du document intitulé *Country report questionnaire supporting the preparation of The Third Report on The State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*⁶³ (Questionnaire relatif au rapport de pays à l'appui de l'élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde).

107. La Commission a examiné et approuvé la structure, le processus, le questionnaire et le calendrier proposés pour l'élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (le troisième rapport), y compris la modification apportée à la structure pour y ajouter une sous-section consacrée spécifiquement à la participation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations non gouvernementales (ONG) à la gestion des ressources zoogénétiques. Elle a invité les pays à commencer à recueillir des informations et des données en vue de remplir le questionnaire relatif au rapport de pays. Elle a demandé au secrétariat de mettre au point la version définitive du questionnaire et de la distribuer aux pays au plus tard en septembre 2023, sous réserve de la validation interne de la FAO, et a invité les pays à remettre leur questionnaire rempli en vue de l'élaboration du troisième rapport au plus tard le 30 juin 2024.

108. La Commission a demandé au secrétariat d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources zoogénétiques et les organisations internationales concernées à contribuer à l'élaboration du troisième rapport. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'encourager tous les membres et les organisations internationales concernées à appuyer le Plan d'action mondial et à contribuer à sa mise en œuvre, ainsi qu'à communiquer en temps voulu les informations pertinentes nécessaires à l'élaboration du troisième rapport.

109. En outre, la Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'encourager tous les membres et les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à accorder immédiatement le degré de priorité et l'attention qu'il convient à l'attribution effective de ressources prévisibles et convenues pour l'élaboration du troisième rapport.

XI. RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES

Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

110. La Commission a examiné le *Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁶⁴. M^{me} Shauna Baillie (Canada), Présidente du Groupe de travail, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail, et a approuvé le rapport.

⁶² CGRFA-19/23/10.3.

⁶³ CGRFA-19/23/10.3/Inf.1 (en anglais).

⁶⁴ CGRFA-19/23/11.1.

Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

111. La Commission a examiné les documents intitulés *Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁶⁵ et *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁶⁶, et a pris note des documents d'information correspondants⁶⁷.
112. La Commission s'est félicitée de l'adoption et de la publication du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture⁶⁸ (le Plan d'action mondial) et a salué les activités menées par la FAO à l'appui de sa mise en œuvre. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
113. La Commission a salué l'élaboration d'AquaGRIS, le système mondial d'information sur les ressources génétiques aquatiques de la FAO, et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de mettre la dernière main à la version complète, en tenant compte de l'importance de l'interopérabilité d'AquaGRIS avec les autres systèmes d'information opérationnels liés aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'éviter les doublons d'activités et de faciliter l'échange harmonieux d'informations.
114. La Commission a noté que de nombreux points focaux nationaux et autres parties prenantes n'étaient pas encore familiarisés avec AquaGRIS et s'inquiétaient de la charge de travail que la transmission de données pourrait représenter. En conséquence, elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'apporter un soutien spécifique aux points focaux nationaux, y compris au moyen d'ateliers de formation en ligne et/ou en présentiel, afin de veiller à ce que les membres soient en mesure d'alimenter AquaGRIS avec des données fiables.
115. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'achever le glossaire sur les ressources génétiques aquatiques et de normaliser les définitions liées aux ressources génétiques aquatiques dans l'ensemble des répertoires terminologiques et thésaurus de la FAO. Elle a indiqué que d'autres formations et actions de sensibilisation seraient nécessaires avant que la nouvelle terminologie soit admise et employée.
116. La Commission s'est félicitée de la publication des trois études de cas⁶⁹, de l'élaboration des formations en ligne ainsi que de l'élaboration en cours des directives sur la gestion génétique dans les programmes de repeuplement et la conservation *ex situ in vitro* en banque de gènes des espèces aquatiques, et a indiqué que ces directives devaient compléter d'autres documents ou bases de données de la FAO sans faire de doublons. Elle a demandé au Groupe de travail d'examiner la version finale de ces projets de directives.

⁶⁵ CGRFA-19/23/11.2.1.

⁶⁶ CGRFA-19/23/11.2.2.

⁶⁷ CGRFA-19/23/11.2.1/Inf.1 et CGRFA-19/23/11.2.1/Inf.2.

⁶⁸ FAO. 2022. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9905fr>.

⁶⁹ Lal, K. K., Kumar, A., Kumar, S., Charan, R., Mohindra, V., Lucente, D., Singh, R. K., et al. 2023. *Genetic management of Indian major carps – Genetics in aquaculture: a case study*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc5193en>; FAO. 2022. *Lessons from two decades of tilapia genetic improvement in Africa*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4618en>; FAO. 2023. *Proactive approach proved key to survival for the Australian Pacific oyster industry – Genetics aquaculture. A case study*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4389en>.

117. La Commission a invité les pays à faire tout leur possible pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial et a reconnu que l'établissement d'inventaires nationaux des ressources génétiques aquatiques au moyen d'AquaGRIS était essentiel pour guider la mise en œuvre du Plan d'action mondial par les pays.

118. De plus, la Commission a invité les gouvernements et les donateurs à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de continuer à mobiliser des ressources extrabudgétaires à cette même fin.

119. La Commission a également pris note des indicateurs et du calendrier proposés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'organiser de nouvelles consultations à ce sujet, notamment auprès du Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches et auprès des points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques, et a proposé une mise à l'essai par les points focaux nationaux afin de remédier aux difficultés, incohérences et ambiguïtés rencontrées, l'objectif étant de présenter des indicateurs et un calendrier révisés au Groupe de travail et à la Commission à leurs prochaines sessions, pour examen.

120. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation d'élaborer un manuel expliquant de façon détaillée comment saisir les données dans AquaGRIS et comment remplir le questionnaire concernant les indicateurs relatifs aux processus. Elle également recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de prendre les mesures nécessaires pour permettre la communication d'informations sur tous les indicateurs relatifs aux ressources au moyen d'AquaGRIS, selon qu'il conviendrait, en tenant compte de la nature et du caractère sensible des informations pour les pays.

121. En outre, la Commission a demandé que le questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus soit, dans la mesure du possible, intégré aux opérations de collecte de données en vue de l'établissement du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde afin d'éviter que les mêmes renseignements soient communiqués deux fois et a noté qu'il était souhaitable de rendre accessibles sur une même plateforme les questionnaires utilisés pour AquaGRIS, pour les indicateurs relatifs aux processus et pour l'établissement des rapports de pays. La Commission a recommandé par ailleurs que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de faire rapport sur ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial à chaque session du Groupe de travail et de la Commission.

122. La Commission a également souligné l'importance cruciale que revêtaient l'appui et la dotation en ressources à long terme au profit d'AquaGRIS en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de s'employer à obtenir un soutien à long terme en faveur d'AquaGRIS.

XII. PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET EXAMEN

123. La Commission a examiné le document intitulé *Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: examen et actualisation*⁷⁰.

124. La Commission a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel depuis sa 16^e session ordinaire. Elle a examiné et révisé le Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et a approuvé les modifications indiquées dans le corps de l'*appendice E* du présent rapport ainsi que la version révisée du Programme de travail pluriannuel, telle qu'elle figure à l'*annexe 1* de l'*appendice E*.

⁷⁰ CGRFA-19/23/12.

125. La Commission a demandé au secrétariat de proposer différentes options envisageables afin d'établir une procédure qui permette de recenser au cas par cas les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente à intégrer dans le Programme de travail pluriannuel, en vue de leur examen par les groupes de travail et par la Commission à leurs prochaines sessions.

126. En outre, elle a demandé au secrétariat qu'il lui fournisse, dans le cadre des futurs rapports intérimaires ou examens portant sur le Plan stratégique, un aperçu des activités à réaliser en vue des deux sessions à venir⁷¹. Elle a également invité les donateurs à contribuer au fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. La Commission a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation de prendre en compte les décisions de la Commission concernant le Programme de travail pluriannuel dans l'ouverture de crédits budgétaires.

XIII. ORGANISATION DES FUTURES ACTIVITÉS INTERSESSIONS DE LA COMMISSION

127. La Commission a examiné le document intitulé *Organisation des futures activités intersessions de la Commission*⁷². Elle a remercié le Bureau pour la conduite d'une consultation informelle à participation non limitée sur l'organisation des futures activités intersessions de la Commission, en novembre 2022⁷³. La Commission a encouragé le secrétariat à étudier les moyens de renforcer la collaboration et les échanges entre les différents groupes de travail et avec les axes de travail et initiatives pertinents au sein de la FAO. Elle a demandé en outre au secrétariat de mettre les points focaux nationaux de la Commission en copie dans ses communications avec les points focaux sectoriels.

Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture

128. En vertu de l'article V de son Statut, la Commission a créé un Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture et a invité le Conseil de la FAO, à sa 174^e session, en décembre 2023, à approuver cette décision. Elle a adopté les statuts du Groupe de travail, tels qu'ils figurent à l'*appendice F* du présent rapport.

129. La Commission a chargé le Groupe de travail de se pencher, au cours de sa première session, sur les travaux de la Commission relatifs aux ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les besoins et priorités régionaux recensés précédemment, et d'examiner le programme de travail, notamment afin de déterminer les besoins et priorités actuels et les lacunes en matière de connaissances et de politiques, en tenant compte des autres initiatives et questions pertinentes et en évitant le doublonnage d'activités avec les travaux des groupes de travail sectoriels.

Équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

130. En vertu de l'article V de son Statut, la Commission a constitué une Équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et a invité le Conseil de la FAO, à sa 174^e session, en décembre 2023, à approuver l'Équipe de spécialistes. La Commission a adopté les statuts de l'Équipe de spécialistes, tels qu'ils figurent à l'*appendice G* du présent rapport.

131. La Commission examinera à sa prochaine session les activités intersessions menées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

132. La Commission a chargé l'Équipe de spécialistes: i) d'examiner le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en tenant compte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, afin de recenser les lacunes et les travaux envisageables en ce qui

⁷¹ CGRFA-19/23/12, appendice II.

⁷² CGRFA-19/23/13.

⁷³ CGRFA-19/23/13, appendice I.

concerne la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment l'élaboration d'outils politiques et d'orientations, en fonction des besoins et des circonstances; ii) de donner des avis et de formuler des recommandations à l'intention de la Commission sur ces questions, en évitant les doublons, en particulier avec les autres groupes de travail; iii) d'élaborer des recommandations visant à mettre en œuvre le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière à ce qu'il soit compatible avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment en mettant à jour les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, selon qu'il conviendra.

133. La Commission a pris note des incidences budgétaires de la tenue des sessions des groupes de travail et des équipes de spécialistes⁷⁴ et a recommandé que le Conseil de la FAO demande à l'Organisation, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de réunir le Groupe de travail et l'Équipe de spécialistes avant la 20^e session ordinaire de la Commission.

XIV. COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

134. La Commission a examiné les documents intitulés *Coopération avec des organisations et des instruments internationaux*⁷⁵ et *Coopération avec le secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁷⁶. Elle a pris note des deux documents suivants: *Submissions by international instruments and organizations*⁷⁷ (Contributions des organisations et des instruments internationaux) et *Report from the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*⁷⁸ (Rapport du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

135. La Commission a remercié les organisations et instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session. Elle a demandé à sa Secrétaire de continuer à inviter les organisations et instruments internationaux à fournir des contributions sur les thèmes prioritaires des sessions ordinaires et de les lui communiquer à titre d'information.

136. La Commission a réservé un accueil favorable à la résolution 11/2022 de l'Organe directeur du Traité international⁷⁹ et est convenue de garder à l'esprit la question de la répartition fonctionnelle des tâches et activités entre l'Organe directeur et la Commission au moment de formuler des recommandations quant aux activités conjointes éventuelles. Comme suite à l'invitation de l'Organe directeur et aux recommandations du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁸⁰, la Commission a demandé à sa Secrétaire de continuer à resserrer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire du Traité international afin de renforcer la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- a) l'élaboration du troisième rapport, y compris en communiquant le projet de rapport à l'Organe directeur du Traité international afin que celui-ci formule des avis et des observations;
- b) l'examen du Deuxième Plan d'action mondial, y compris en permettant à l'Organe directeur de participer au processus de mise à jour, et la révision de l'outil d'établissement de rapports du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS);

⁷⁴ CGRFA-19/23/13, section V.

⁷⁵ CGRFA-19/23/14.1.

⁷⁶ CGRFA-19/23/14.2.

⁷⁷ CGRFA-19/23/14.1/Inf.1 (en anglais).

⁷⁸ CGRFA-19/23/14.2/Inf.1 (en anglais).

⁷⁹ CGRFA-19/23/14.2, appendice I.

⁸⁰ CGRFA-19/23/7.1.

- c) l'organisation de colloques sur la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA;
- d) les effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences;
- e) la mise en œuvre et le suivi du Deuxième Plan d'action mondial, y compris les instruments techniques qui facilitent la mise en œuvre, comme les Normes applicables aux banques de gènes et les travaux sur l'utilisation durable des RPGAA;
- f) le rassemblement d'informations utiles pour mesurer et suivre le partage des avantages monétaires et non monétaires, conformément à leurs mandats respectifs et aux cadres existants;
- g) l'accès aux RPGAA et le partage des avantages qui en découlent, ainsi que l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique concernant ces ressources, y compris via la participation de la Secrétaire de la Commission, en qualité d'observatrice, aux réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages;
- h) les efforts conjoints visant à préconiser que les objectifs de la Commission et de l'Organe directeur du Traité international, ainsi que les activités et les politiques correspondantes, soient pris en compte dans les stratégies et cadres mondiaux, par exemple la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et à informer les membres de la FAO des progrès obtenus dans l'exécution de leurs mandats et programmes de travail respectifs, par exemple au moyen de comptes rendus à l'intention des représentants permanents;
- i) le Système mondial d'information et le système WIEWS, ainsi que les cibles et indicateurs pertinents;
- j) la mise au point et l'exécution de stratégies nationales concernant les RPGAA, en étroite collaboration avec le secrétariat du Traité international et dans le droit fil de la Stratégie de financement du Traité international.

XV. DATE ET LIEU DE LA VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

137. La Commission est convenue que sa 20^e session ordinaire se tiendrait à Rome (Italie). Le secrétariat a indiqué que la session se déroulerait, sous réserve de confirmation, du 24 au 28 mars 2025.

XVI. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR AINSI QUE DES MEMBRES ET SUPPLÉANTS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES INTERGOUVERNEMENTAUX

138. La Commission a élu le Président et les vice-présidents de sa 20^e session ordinaire. M. Benoît Girard (Canada) a été élu Président. M^{me} Mariana Marshall Parra (Brésil), M^{me} Neveen Abdel Fattah Hassan (Égypte), M. Melesse Maryo (Éthiopie), M. William Wigmore (Îles Cook), M. Byeong Yun Han (République de Corée) et M^{me} Kim van Seeters (Royaume des Pays-Bas) ont été élus Vice-Présidents. M^{me} Marshall Parra a été élue Rapporteuse.

139. La Commission a élu les membres de ses groupes de travail, comme indiqué à l'*appendice H* de son rapport, et a demandé à ces groupes de se réunir avant la prochaine session ordinaire de la Commission^{81, 82}.

XVII. ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

140. Les représentants régionaux ont pris la parole pour remercier la Présidente, le Bureau, les délégués, les observateurs, le secrétariat et l'ensemble du personnel d'appui, y compris ceux qui travaillent dans l'ombre, comme les traducteurs et les interprètes, et se sont déclarés satisfaits des résultats de la réunion. Ils ont également remercié les gouvernements qui avaient consenti l'aide financière nécessaire au travail de la Commission.

141. M. Leskien, fonctionnaire responsable du secrétariat de la Commission, a remercié la Présidente pour sa conduite de la session et son travail acharné, ainsi que pour son soutien entre les sessions. Il a remercié tous les délégués et les observateurs pour leurs précieuses contributions à la réussite de la réunion. Il a indiqué que celle-ci s'était tenue dans un contexte de fortes contraintes en matière de ressources humaines et a par conséquent remercié l'ensemble des membres du personnel pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de faire de cette rencontre une réussite. Il a fait écho à l'allocution d'ouverture du Directeur général en réaffirmant que la biodiversité n'avait jamais occupé une place aussi importante qu'aujourd'hui dans les priorités internationales. Il a formulé l'espoir que les résultats de la réunion soient empreints de l'esprit d'optimisme nécessaire pour avancer et changer la donne. Il a par ailleurs remercié l'Allemagne, le Canada, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas et la Suisse pour leurs contributions généreuses au travail de la Commission. En conclusion, il a souligné qu'il fallait continuer à mettre l'accent sur les RGAA et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sans ignorer les évolutions d'ordre social, économique et politique.

142. M^{me} Januarie s'est associée aux autres orateurs en remerciant les départements techniques de la FAO, le secrétariat de la Commission, ainsi que les interprètes, les traducteurs et autres personnels d'appui. Elle a remercié les vice-présidents et la rapporteuse et adressé tous ses vœux de réussite au Président et au Bureau nouvellement élus. Enfin, elle a remercié les délégués de leur travail acharné, de leur esprit constructif, de leur clarté et de leur ouverture aux compromis.

⁸¹ Les délégations des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que les États membres de la FAO qui sont membres de l'Union européenne, ont choisi de se dissocier de l'élection de la Fédération de Russie aux postes de deuxième suppléant aux groupes de travail techniques intergouvernementaux traitant des ressources génétiques végétales et aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

⁸² Les délégations des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que les États membres de la FAO qui sont membres de l'Union européenne, ont choisi de se dissocier de l'élection de la Fédération de Russie aux postes de deuxième suppléant aux groupes de travail techniques intergouvernementaux traitant des ressources génétiques végétales et aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

APPENDICE A

**ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION
DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

QUESTIONS TRANSVERSALES

2. Examen des travaux sur la biodiversité, la nutrition et la santé humaine
3. Rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets
4. Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant
 - 4.1 Rapport de la sixième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages
 - 4.2 Mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages
5. Information de séquençage numérique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

6. Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

7. Ressources phytogénétiques
 - 7.1 Rapport de la onzième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 7.2 *Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
 - 7.3 Mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 7.4 Effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences
8. Ressources génétiques forestières
 - 8.1 Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
 - 8.2 *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*
 - 8.3 Mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
9. Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés
 - 9.1 Micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation et au cycle des nutriments

- 9.2 Micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants
- 9.3 Pollinisateurs, agents de lutte biologique et biostimulants: suivi
- 10. Ressources zoogénétiques
 - 10.1 Rapport de la douzième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 10.2 Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
 - 10.3 Élaboration du *Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
- 11. Ressources génétiques aquatiques
 - 11.1 Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 11.2 Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

- 12. Rapport d'activité et examen

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

- 13. Organisation des futures activités intersessions de la Commission

COOPÉRATION

- 14. Coopération avec des organisations et des instruments internationaux

AUTRES QUESTIONS

- 15. Questions diverses
- 16. Date et lieu de la vingtième session ordinaire de la Commission
- 17. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur
- 18. Adoption du rapport

APPENDICE B

QUESTIONNAIRE SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si le changement climatique pose de nouveaux défis pour la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) à l'échelle de la planète, il souligne aussi leur importance. L'étude intitulée *The role of genetic resources for food and agriculture in climate change adaptation and mitigation*⁸³ (Le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets) a mis en évidence que les mesures d'adaptation et d'atténuation étaient différentes d'un secteur à l'autre.

Le présent questionnaire, qui s'adresse aux gouvernements nationaux représentés par leurs points focaux nationaux auprès de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, vise à recueillir, au niveau national, des informations sur les activités liées aux incidences du changement climatique sur les RGAA et au rôle des RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

Il peut être nécessaire de consulter les coordonnateurs nationaux/points focaux nationaux sectoriels et les parties prenantes nationales pertinentes, selon qu'il convient, pour obtenir les informations requises.

Pays:	
Élaboré par (nom, organisme/institution, fonction):	
Date:	
Veuillez indiquer quelles autres personnes ont contribué à l'établissement du questionnaire.	

Effets du climat sur les RGAA

Q1: Au cours des cinq dernières années, votre pays a-t-il entrepris une évaluation des risques et de la vulnérabilité des RGAA liés au climat, en tenant compte des préoccupations des différents secteurs des ressources génétiques et des répercussions socioéconomiques? Si oui, veuillez indiquer l'entité ayant mené l'action (autorités publiques, institut de recherche, organisation non gouvernementale [ONG] ou organisation de la société civile [OSC]).

	Oui	Si oui, veuillez détailler votre réponse et indiquer la référence du rapport ou des rapports	Non	Je ne sais pas
RGAA en général				
Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture				
Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture				
Ressources génétiques forestières				

⁸³ FAO. 2022. *The role of genetic resources for food and agriculture in adaptation to and mitigation of climate change*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9570en>.

Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture				
Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture				
Autres (veuillez préciser)				

Renseignements complémentaires:

Intégration des RGAA dans les processus d'élaboration de plans relatifs au changement climatique

Q2: Votre pays a-t-il un plan national d'adaptation (PNA) ou un document similaire?

Si votre pays a un PNA ou un document similaire, veuillez indiquer le titre du document et insérer le lien de consultation.

Est-ce que le PNA couvre l'utilisation durable et la conservation des RGAA pour un ou plusieurs secteurs?

- Oui
Si oui, veuillez indiquer les secteurs concernés.
- Non
- Je ne sais pas

Renseignements complémentaires:

Q3: Votre pays a-t-il élaboré un plan d'adaptation spécial concernant les RGAA pour un ou plusieurs secteurs, compris dans des plans d'adaptation sectoriels ou intersectoriels plus vastes?

- Oui
Si oui, veuillez indiquer le plan sectoriel ou intersectoriel dont il s'agit.
- Non
- Je ne sais pas

Renseignements complémentaires:

Q4: Votre pays inclut-il l'utilisation durable et la conservation des RGAA pour un ou plusieurs secteurs dans ses contributions déterminées au niveau national (CDN) ou dans un document similaire?

- Oui, dans la composante «adaptation»
Si oui, veuillez indiquer les secteurs concernés.
- Oui, dans la composante «atténuation»
Si oui, veuillez indiquer les secteurs concernés.
- Non
- Je ne sais pas

Renseignements complémentaires:

Q5: Les éléments suivants ont-ils été pris en compte dans la planification nationale liée à la contribution des RGAA à l'action climatique, ou lors de l'élaboration de politiques ou de plans nationaux en la matière? Veuillez fournir des informations supplémentaires lorsque cela est demandé.

	Adaptation			Atténuation		
	Oui	Non	Je ne sais pas	Oui	Non	Je ne sais pas
Les plans d'action mondiaux existants concernant les ressources zoogénétiques et phytogénétiques et les ressources génétiques aquatiques et forestières, ainsi que le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (indiquer les nouveaux plans d'action adoptés et détailler la réponse)						
L'importance d'une approche qui intègre les différents secteurs des RGAA						
D'autres instruments pertinents (préciser)						
Les différentes institutions intervenant dans la caractérisation, la conservation et l'utilisation des RGAA (indiquer le secteur)						
Les modalités de collaboration établies pour l'élaboration des rapports nationaux servant à la rédaction des rapports sur l'état des RGAA dans le monde (ressources phytogénétiques et zoogénétiques et ressources génétiques forestières et aquatiques) (indiquer le secteur)						
Les divers dispositifs institutionnels qui mettent en relation les secteurs des RGAA et les entités et organismes chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la planification au niveau national (préciser)						

Renseignements complémentaires:

Q6: Quels domaines de la gestion des RGAA sont considérés comme particulièrement importants pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le PNA de votre pays, sa CDN et/ou d'autres plans/stratégies nationaux relatifs au climat?

	Secteur de RGAA	Adaptation: oui/non/je ne sais pas	Adaptation: si oui, veuillez préciser	Atténuation: oui/non/je ne sais pas	Atténuation: si oui, veuillez préciser
Caractérisation					
Utilisation durable et sélection					
Conservation					
Accès et partage des avantages					

Renseignements complémentaires:

Q7: Votre pays a-t-il recensé – et intégré dans un document officiel national – les synergies possibles, ainsi que les éventuels conflits ou compromis entre les politiques/plans nationaux d'adaptation ou d'atténuation concernant un ou plusieurs secteurs des RGAA et d'autres aspects des plans nationaux d'adaptation ou d'atténuation?

	Non	Oui	Si oui, veuillez indiquer le document (lien, référence)	Si oui, veuillez préciser les politiques/plans	Si oui, de quels synergies, conflits ou compromis s'agit-il?	Je ne sais pas
RGAA en général						
Veuillez préciser les secteurs des RGAA concernés.						

Renseignements complémentaires:

Q8: Votre pays a-t-il élaboré des documents relatifs aux politiques générales visant à sensibiliser davantage les responsables politiques à l'importance des RGAA?

- Oui
Si oui, veuillez fournir des informations complémentaires. Non
 Je ne sais pas

Renseignements complémentaires:

Q9: Quels domaines suivants votre pays a-t-il pris en compte dans son PNA, sa CDN et/ou d'autres plans/stratégies nationaux relatifs au climat?

- Amélioration de la conservation *in situ* et *ex situ* des RGAA
 Amélioration de la caractérisation et de l'évaluation des RGAA, notamment les matériels conservés
 Amélioration des méthodes d'identification et de mise à disposition de RGAA locales appropriées dans des circonstances particulières
 Introduction de nouvelles espèces, populations, variétés et races susceptibles

- d'être mieux adaptées à des conditions modifiées/changeantes
- Renforcement de l'adaptabilité et de la résilience des systèmes de production grâce à la diversification
- Amélioration de la qualité du soutien et de la régulation des services écosystémiques tels que la pollinisation, la lutte contre les ravageurs et les maladies, et la qualité de l'eau
- Mise au point de méthodes améliorées pour la sélection de variétés, races et populations mieux adaptées pour la culture, l'élevage, les forêts et la pêche
- Conception de nouveaux moyens relatifs au renforcement des capacités, à la vulgarisation et à la diffusion d'informations
- Renforcement de la sensibilisation à l'importance des RGAA
- Autre (veuillez préciser)
- Domaine inconnu

Renseignements complémentaires:

Mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets relatifs au changement climatique

Q10: Votre pays a-t-il mis en place les dispositifs institutionnels (par exemple un mécanisme de coordination au niveau du pays) nécessaires pour renforcer le rôle des RGAA dans les plans nationaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets?

	Adaptation: oui/non/je ne sais pas	Adaptation: si oui, veuillez préciser	Atténuation: oui/non/je ne sais pas	Atténuation: si oui, veuillez préciser
Dispositifs institutionnels pour les RGAA en général				
Dispositifs institutionnels pour les composantes suivantes des RGAA dans le cadre de dispositifs institutionnels mis en place dans des stratégies/plans plus vastes pour le secteur concerné:				
Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dans le cadre d'un plan sectoriel relatif à l'élevage ou à l'agriculture ou d'un dispositif similaire)				
Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (dans le cadre d'un plan relatif à l'aquaculture ou à la pêche ou d'un dispositif similaire)				
Ressources génétiques forestières (dans le cadre d'un plan relatif aux forêts ou à l'agroforesterie, ou d'un dispositif similaire)				

Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture (dans le cadre d'un plan plus vaste concernant les micro-organismes et les invertébrés dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture)				
Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dans le cadre d'un plan relatif à l'agriculture, à la production végétale ou à l'horticulture, ou d'un dispositif similaire)				
Plusieurs secteurs des RGAA (dans le cadre d'un plan intégré couvrant plusieurs secteurs agricoles)				
Plusieurs secteurs des RGAA (dans le cadre d'un plan relatif à l'utilisation des terres ou au développement rural, ou d'un dispositif similaire)				

Renseignements complémentaires:

Q11: Votre pays a-t-il mis en œuvre les types de projets suivants concernant les RGAA ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets? Veuillez mentionner tous les projets, y compris ceux entrepris par le secteur privé ou des ONG, et fournir une explication succincte ou un lien de consultation.

	Oui/non/je ne sais pas	Veuillez préciser
Programmes de renforcement des capacités à l'intention des parties prenantes œuvrant dans les domaines des RGAA et du changement climatique		
Campagnes de sensibilisation publique		
Sélection et reproduction ciblées		
Programmes d'essai communautaires pour les nouveaux matériels		
Activités de recherche		

Conservation des RGAA		
Autres		
Aucun projet n'a été mis en œuvre		

Renseignements complémentaires:

Q12: Quel(s) domaine(s) relatif(s) à la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture votre pays considère-t-il comme important(s) pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets?

	Adaptation: oui/non/je ne sais pas	Adaptation: si oui, veuillez préciser	Atténuation: oui/non/je ne sais pas	Atténuation: si oui, veuillez préciser
Caractérisation				
Utilisation durable et sélection				
Conservation				
Accès et partage des avantages				

Renseignements complémentaires:

Q13: Votre pays a-t-il recensé des lacunes et des faiblesses dans sa capacité institutionnelle ou technique de prendre diverses mesures liées à la conservation et à l'utilisation durable des RGAA dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets? Si oui, quelles ont été les lacunes et faiblesses recensées?

- Lacunes institutionnelles: oui/non/je ne sais pas
Si oui, veuillez préciser et détailler les lacunes
- Lacunes techniques: oui/non/je ne sais pas
Si oui, veuillez préciser et détailler les lacunes

Renseignements complémentaires:

Incidence de la mise en œuvre sur les RGAA, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

Q14: Votre pays a-t-il évalué l'incidence des pratiques de gestion sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA ainsi que sur les services écosystémiques que fournissent ces dernières? A-t-il identifié et validé les pratiques qui s'avèrent les plus favorables en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets?

- Oui, de manière globale pour tout le secteur
- Oui, pour certaines pratiques de gestion et dans certaines conditions
Si oui, indiquer les pratiques favorables dont il s'agit
- Non
- Je ne sais pas

Renseignements complémentaires:

Q15: Votre pays a-t-il effectué un suivi et une évaluation d'impact de la mise en œuvre des politiques, des projets ou des programmes mentionnés dans les questions précédentes?

Oui

Si oui, veuillez décrire la manière dont a été effectué le suivi des incidences des politiques, des projets et des programmes, ainsi que les résultats obtenus

Non

Je ne sais pas

Renseignements complémentaires:

Questions supplémentaires concernant les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Q16: Veuillez indiquer, si vous en avez connaissance, dans quelle mesure les changements climatiques ont eu ou devraient avoir des incidences sur les ressources zoogénétiques et la gestion de ces dernières dans votre pays et décrire ces incidences.

Aspect touché par le changement climatique	Incidences du changement climatique sur les ressources zoogénétiques au cours des 10 dernières années (aucune, faibles, moyennes, élevées, incidences inconnues)	Incidences futures du changement climatique sur les ressources zoogénétiques et la gestion de ces dernières (prévues au cours des 10 prochaines années) (aucune, faibles, moyennes, élevées, incidences inconnues)	Décrire les effets du changement climatique sur les ressources zoogénétiques et la gestion de ces dernières (texte)
Productivité des animaux			
Reproduction			
Santé et survie des animaux			
Coûts de la production animale			
Cessation de l'activité de production animale			
Changement dans les espèces cultivées et/ou les races élevées			

Renseignements complémentaires:

Q17: Veuillez indiquer, si vous en avez connaissance, dans quelle mesure les programmes de sélection dans votre pays intègrent dans leurs objectifs de sélection des aspects liés à l'adaptation et à la résilience face au changement climatique et à ses effets (aucunement, faiblement, moyennement, grandement, niveau d'intégration inconnu)⁸⁴.

Espèces	Intégration d'objectifs de sélection en matière d'adaptation et de résilience	Décrire brièvement les caractères et les données sous-jacentes disponibles (texte)
Bovins (laitiers)		
Bovins (à viande)		
Bovins (à destinations multiples)		
Ovins		
Caprins		
Porcins		
Poulets		
Abeilles domestiques		
[espèce]		

Renseignements complémentaires:

⁸⁴ Les aspects liés à l'adaptation et à la résilience face au changement climatique peuvent correspondre, par exemple, à l'inclusion de caractères (tels que la tolérance à la chaleur; la tolérance, résistance ou résilience face à certaines maladies ou certains parasites) ou à la sélection de phénotypes particuliers.

*APPENDICE C***CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL****PROJET DE RÉOLUTION DU CONSEIL**

LE CONSEIL,

Rappelant les trois objectifs mondiaux des membres, tels qu'ils figurent dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en particulier le troisième objectif, «Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures», et ledit Cadre stratégique, qui préconise une transformation des systèmes agroalimentaires visant à rendre ceux-ci *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, en vue d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté,

Ayant pris note de l'adoption par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa 15^e réunion, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de sa vision qui consiste à vivre en harmonie avec la nature, dans un monde où «d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains»,

Ayant examiné le rapport de la 19^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission),

Prenant acte de l'importance des plans d'action mondiaux de la Commission, de son Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que d'autres outils de politique générale, qui servent de cadres d'action volontaires aux niveaux local, national, régional et mondial,

Rappelant l'importance du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) et sa contribution à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'au partage équitable des avantages qui découlent de leur utilisation,

Rappelant l'importance de la Convention internationale pour la protection des végétaux et sa contribution à la gestion des organismes nuisibles, y compris des espèces exotiques envahissantes, et des maladies qui s'attaquent aux végétaux,

Reconnaissant le travail important réalisé par la Commission, l'Organe directeur du Traité international et la FAO pour définir des cibles et des indicateurs aux fins du suivi de la mise en œuvre de leurs instruments et politiques respectifs, ainsi que de la concrétisation des objectifs de développement durable correspondants,

Prenant acte du rôle important de la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* et de son *Plan d'action 2024-2027* dans la coordination de l'aide fournie par l'Organisation aux pays en vue de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles,

Reconnaissant la contribution importante que la FAO, la Commission et les organes directeurs du Traité international et de la Convention internationale pour la protection des végétaux peuvent apporter à la concrétisation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

Soulignant la complémentarité entre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les instruments et politiques de la FAO en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

1. **Accueille avec satisfaction** le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

2. **Demande** à la FAO et à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dans le cadre de leur mandat et sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, et, à cette fin, de soutenir les pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de collaborer avec les parties concernées afin d'éviter le doublonnage d'activités et d'améliorer l'efficacité, et encourage l'Organe directeur du Traité international et la Commission des mesures phytosanitaires à agir de même;
3. **Invite** les membres à:
 - i. envisager d'intégrer les plans d'action mondiaux sectoriels de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les autres instruments et politiques de la FAO liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux concernés, y compris les stratégies et plans d'action nationaux portant sur la biodiversité, selon qu'il convient;
 - ii. mobiliser activement tous les secteurs concernés à tous les niveaux et collaborer étroitement avec eux, selon qu'il convient et en tenant compte du contexte, des priorités et des capacités propres à chaque pays, dans la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de promouvoir l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en ne laissant personne de côté;
 - iii. tenir compte de l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, lorsqu'ils cherchent à obtenir des financements et un appui auprès de diverses sources, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et d'autres mécanismes de financement.

APPENDICE D

NOTE CONCEPTUELLE – RECHERCHES PLUS APPROFONDIES SUR LES EFFETS DES POLITIQUES, DES LÉGISLATIONS ET DES RÉGLEMENTATIONS RELATIVES AUX SEMENCES QUI SONT SUSCEPTIBLES D’INFLUENCER LA CAPACITÉ DES AGRICULTEURS D’OBTENIR DES SEMENCES ET DU MATÉRIEL VÉGÉTAL ISSUS DE VARIÉTÉS LOCALES/VARIÉTÉS DES AGRICULTEURS DIVERSIFIÉES ET ADAPTÉES AUX CONDITIONS LOCALES

Ces dernières années, plusieurs pays ont adopté des politiques, des législations et des réglementations visant à faciliter l’enregistrement ou la commercialisation de variétés des agriculteurs/variétés locales et à élargir l’éventail de variétés parmi lesquelles les agriculteurs peuvent faire leur choix. L’Union européenne, par exemple, autorise l’enregistrement des variétés des agriculteurs/variétés locales en tant que variétés de conservation et la vente de leurs semences au niveau local⁸⁵. Dans certains pays, il est possible d’enregistrer les variétés des agriculteurs/variétés locales sur la liste ordinaire des variétés ou sur une liste distincte⁸⁶. Dans d’autres pays, les semences de qualité déclarée sont considérées comme une norme reconnue d’assurance de la qualité, le but étant d’améliorer l’accès des agriculteurs aux semences et au matériel végétal produits dans le respect de cette norme.

Au moyen d’un examen des derniers ouvrages, rapports et études de cas et d’entretiens ciblés avec des groupes de parties prenantes triées sur le volet, l’étude exploratoire visera à déterminer si les politiques, les législations et les réglementations relatives aux semences améliorent l’accès à des variétés locales/variétés des agriculteurs diversifiées et adaptées aux conditions locales et, le cas échéant, comment se manifestent ces améliorations.

Pour répondre à ces questions, l’étude exploratoire tiendra compte de facteurs qui dépassent les politiques, législations et réglementations relatives aux semences et peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur l’accès des agriculteurs aux semences et au matériel végétal issus de variétés des agriculteurs/variétés locales. Ces facteurs peuvent inclure, entre autres, le degré d’intérêt que peut représenter l’enregistrement ou la commercialisation de variétés des agriculteurs/variétés locales pour les agriculteurs ou les autres parties prenantes et la façon dont sont pris en compte des aspects importants des chaînes de valeur du secteur des semences, tels que la préservation de variétés ou l’assurance de la qualité. L’étude montrera également pourquoi et comment certains instruments de politique générale sont mis en œuvre et comment les agriculteurs et les autres parties prenantes comprennent ces instruments et en tiennent compte. Pour terminer, l’étude prendra en considération les usages que les agriculteurs font des différents systèmes semenciers (qu’ils soient formels, informels ou intégrés) selon les régions, les végétaux cultivés et le contexte⁸⁷.

Méthodologie

On compilera des travaux récents, publiés ou non, issus de sources fiables et on examinera les ressources stratégiques de la boîte à outils du Traité international pour l’utilisation durable des RPGAA⁸⁸, l’Inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs⁸⁹, les rapports relatifs à l’application du Traité international⁹⁰ et l’étude de référence sur les obstacles et les difficultés liés à l’application des

⁸⁵ Directive 2008/62/CE de la Commission du 20 juin 2008 introduisant certaines dérogations pour l’admission des races primitives et variétés agricoles naturellement adaptées aux conditions locales et régionales et menacées d’érosion génétique, et pour la commercialisation de semences et de plants de pommes de terre de ces races primitives et variétés, JO L 162, 21.6.2008, p. 13-19.

⁸⁶ Par exemple, le Bénin, le Burundi, la Malaisie, le Niger, la Thaïlande et la Suisse proposent des listes distinctes pour enregistrer les variétés dites «traditionnelles», «de niche», «de conservation» ou «locales».

⁸⁷ CGRFA-18/21/12/3/Inf.1.

⁸⁸ <https://www.fao.org/plant-treaty/tools/toolbox-for-sustainable-use/overview/fr>.

⁸⁹ <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/farmers-rights/inventaire/fr>.

⁹⁰ <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/compliance/fr>.

articles 5 et 6 du Traité international⁹¹. À partir de cet examen, on élaborera des études de cas représentatives des différents contextes législatifs, régions géographiques, types de cultures (céréales, légumineuses, espèces se multipliant par voie végétative et légumes, par exemple) et approches de la commercialisation. Des entretiens ciblés seront également menés avec des groupes de parties prenantes triées sur le volet réparties tout au long de la chaîne de valeur du secteur semencier, notamment les agriculteurs, les coopératives d'agriculteurs, les banques de semences communautaires, les entreprises semencières concernées, ainsi que les autorités chargées de la réglementation et les banques de gènes, qui ont des connaissances directes en rapport avec les études de cas, ce qui permettra de compléter les éléments tirés de la documentation. L'étude devra être inclusive en ce qui concerne le genre et l'âge.

Processus

Une entité (ou des entités) expérimentée dans l'organisation et la réalisation de ce type de travaux de recherche participera à la préparation de cette étude. Des entretiens devront être réalisés avec différents groupes de parties prenantes. Les résultats préliminaires devront être communiqués et examinés avec un groupe inclusif composé de plusieurs parties prenantes pour veiller à ce que les recherches respectent l'objectif énoncé.

Les produits escomptés comprendront un examen des publications, un résumé des études de cas et un examen des résultats. Chaque étude de cas livrera des informations détaillées sur les instruments législatifs, donnera des précisions sur les éléments de réussite et sur les obstacles rencontrés, et rendra compte des principaux facteurs contextuels. Il conviendra de tirer des enseignements d'ordre général sur les effets possibles des politiques, législations et réglementations relatives aux semences qui visent à améliorer l'accès des agriculteurs aux semences et au matériel végétal, en particulier aux variétés des agriculteurs/variétés locales. Il sera également opportun de formuler des questions ouvrant la voie à de nouvelles recherches et de proposer des méthodes, qui seront basées sur l'examen et l'analyse des études de cas.

Calendrier

Le rapport de l'étude exploratoire sera présenté à la prochaine réunion du Groupe de travail afin qu'il l'examine.

⁹¹ IT/GB-9/ACSU-6/22/4.

APPENDICE E

**PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2019-2027)
(2023-2031)**

VISION

Valoriser et conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.

MISSION

Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture **et autres éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture** sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est donné pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture **et des autres éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture**, et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'utilisation durable et l'échange de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

BUTS

Conformément à la mission énoncée ci-dessus, les buts de la Commission sont transversaux et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les buts transversaux s'appuient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la Commission, sur ses domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des **plans d'action mondiaux sectoriels et du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture** ~~plans d'action mondiaux de la Commission relatifs aux ressources phytogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières~~, ainsi que sur d'autres activités par lesquelles celle-ci donne suite aux évaluations mondiales.

But 1: Utilisation durable: promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de façon plus générale, de toute la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'accroître la production au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde⁹².

⁹² Le but 1 contribue à la concrétisation de plusieurs cibles des ODD, notamment de la cible 2.4 («D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols»), de la cible 14.4 («D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques») et de la cible 15.2 («D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial»).

But 2: Conservation: préserver la diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture **et des autres éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture**⁹³.

But 3: Accès et partage des avantages: promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation⁹⁴.

But 4: Participation: faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision⁹⁵.

PRINCIPES OPÉRATIONNELS

Aucune modification.

I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE ~~(2019-2027)~~ (2023-2031)

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les plantes cultivées, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité sur lequel repose la production alimentaire mondiale. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux moyens d'existence durables; en outre, grâce aux services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle fournit, elle sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les préférences alimentaires, les besoins nutritionnels et le changement climatique.

2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiales, la Commission a vocation à veiller à la conservation, **et** à l'utilisation durable **et à la mise en valeur** des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au profit des générations présentes et futures.

3. Depuis 2007, la Commission fonctionne suivant un Programme de travail pluriannuel⁹⁶. Le *Plan stratégique 2014-2023* **2023-2031** de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture englobe le Programme de travail pluriannuel et contient la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Les buts ~~de la Commission, tels qu'énoncés dans le Plan stratégique 2019-2027~~ **2023-2031** de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'appuient sur les rapports issus des évaluations de la situation des ressources génétiques dans le monde, les domaines d'action stratégiques prioritaires, les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux **de la Commission et le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que d'autres instruments stratégiques,**

⁹³ Le but 2 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 («D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale»).

⁹⁴ Le but 3 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 et de la cible 15.6 («Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale»).

⁹⁵ Le but 4 contribue à la concrétisation de la cible 16.7 («Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions»).

⁹⁶ CGRFA-11/07/Rapport, annexe E.

dont le **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal** et d'autres activités par lesquelles la Commission donne suite à ces évaluations, ainsi que sur les indicateurs et les procédures de suivi mis en place pour évaluer la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et d'autres instruments convenus, **y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.**

4. Le Plan stratégique annule et remplace toutes les versions antérieures du Programme de travail pluriannuel et des plans stratégiques. Il contient, à l'*annexe 1*, les principaux résultats et objectifs d'étape des cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission ~~et, à l'*annexe 2*, des plans plus détaillés des deux prochaines sessions.~~

II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN

Aucune modification.

III. PARTENARIATS

Aucune modification.

Annexe 1. Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape (2023-2031)

	19^e session (2023)	20^e session (2025)	21^e session (2026/2027)	22^e session (2028/2029)	23^e session (2030/2031)
Ressources zoogénétiques			Présentation du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> Examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques		
Ressources génétiques aquatiques			Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques	Présentation du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques
Ressources génétiques forestières	Présentation du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières		Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	
Micro-organismes et invertébrés		Composants de l'alimentation humaine et animale; transformation des aliments et processus agro-industriels		Examen des travaux concernant les micro-organismes et les invertébrés	
Ressources phytogénétiques	Présentation du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques	Examen de l'outil de communication de données du système WIEWS		Examen de la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques
Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Suite donnée au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen des activités menées dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Examen du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Présentation du <i>Deuxième Rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suite donnée au <i>Deuxième Rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Accès et partage des avantages		Effets des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et la conservation des ressources génétiques pour	Mise à jour du recueil des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages		Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages

		l'alimentation et l'agriculture (RGAA)			
Biotechnologies				Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA	
Information de séquençage numérique	Réfléchir à l'utilisation de l'«information de séquençage numérique» relative aux RGAA et aux répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant	Faits récents concernant l'«information de séquençage numérique» et répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant	Faits récents concernant l'«information de séquençage numérique» et répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant		Examen des travaux sur l'«information de séquençage numérique» et des répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant
Changement climatique	Examen du projet de questionnaire sur le changement climatique et les RGAA	Synthèse des réponses au questionnaire	Examen des Directives volontaires révisées	Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux RGAA	
Nutrition et santé	Examen des travaux intéressants les RGAA dans l'optique de la nutrition et de la santé		Examen des travaux intéressants les RGAA dans l'optique de la nutrition et de la santé		
Nouveaux enjeux et questions d'apparition récente*					
Gestion	Rapport intérimaire ou examen du Plan stratégique		Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les ODD		Rapport intérimaire ou examen du Plan stratégique

* Un projet de procédure permettant de recenser ponctuellement les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente sera présenté aux fins d'examen par les groupes de travail techniques intergouvernementaux à leurs prochaines sessions et par la Commission à sa 20^e session ordinaire.

APPENDICE F

**STATUTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR
LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Article I – Mandat

Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail):

- examine l'état des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés et les questions connexes, donne des avis et formule des recommandations à l'intention de la Commission sur ces sujets;
- examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail est saisi par la Commission;
- fait rapport à la Commission sur ses activités.

La Commission confie des tâches précises au Groupe de travail pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.

Article II – Composition

Le Groupe de travail est composé de 28 États membres des régions ci-après:

5 de la région Afrique;

5 de la région Europe;

5 de la région Asie;

5 de la région Amérique latine et Caraïbes;

4 de la région Proche-Orient;

2 de la région Amérique du Nord;

2 de la région Pacifique Sud-Ouest.

Article III – Élection et durée du mandat des membres et des membres suppléants du Groupe

Élection et durée du mandat des membres et des membres suppléants du Groupe

1. Les membres du Groupe de travail seront élus à chaque session ordinaire de la Commission pour une période allant jusqu'à la session ordinaire suivante. En outre, la Commission approuve à chaque session ordinaire une liste de deux membres suppléants au maximum pour chaque région. Les membres suppléants remplacent, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste, les membres qui ont démissionné et en ont dûment informé le secrétariat.
2. Les membres et les membres suppléants élus peuvent être réélus.
3. Il est demandé aux membres du Groupe de travail de confirmer leur participation à la réunion. Si un membre du Groupe de travail n'est pas en mesure d'assister à la réunion, et en informe le secrétariat, il est remplacé rapidement par l'un des suppléants élus de la même région.
4. Si un membre du Groupe de travail n'assiste pas à la réunion, le Groupe de travail peut, en consultation avec la région, le remplacer, ponctuellement, par un membre de la Commission de la même région qui est présent à la réunion.

Article IV – Bureau

1. Le Groupe de travail élit son président et un ou plusieurs vice-présidents parmi les représentants des membres du Groupe de travail au début de chaque session. Les membres du Bureau ainsi

constitué exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus.

2. Le président, ou, en son absence, un vice-président, préside les réunions du Groupe de travail et exerce les autres fonctions qui peuvent lui être confiées pour en faciliter les travaux.

Article V – Sessions

La Commission décide des dates et de la durée des sessions du Groupe de travail, le cas échéant. En tout état de cause, le Groupe de travail ne se réunit pas plus d'une fois par an en session ordinaire.

Article VI – Observateurs

1. Les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail peuvent participer aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateurs, sur demande adressée au secrétariat de la Commission.
2. Le Groupe de travail, ou le Bureau agissant en son nom, peut inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales spécialisées, à assister à ses réunions.

Article VII – Application du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Les dispositions du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'appliquent *mutatis mutandis* à toutes les questions dont il n'est pas fait expressément état dans les présents Statuts.

APPENDICE G

**STATUTS DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Article I – Mandat

L'Équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (l'Équipe de spécialistes):

- examine l'état des ressources génétiques de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les questions connexes, donne des avis et formule des recommandations à l'intention de la Commission sur ces sujets;
- examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail est saisi par la Commission;
- fait rapport à la Commission sur ses activités.

Article II – Composition

Chaque région peut nommer, par l'intermédiaire du membre du Bureau qui la représente, cinq représentants au maximum, disposant d'une expertise en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en tant que membres de l'Équipe de spécialistes.

Article III – Bureau

L'Équipe de spécialistes élit deux coprésidents parmi les représentants des membres de l'Équipe de spécialistes au début de chaque session. Les deux coprésidents président les réunions de l'Équipe de spécialistes et exercent les autres fonctions qui peuvent leur être confiées pour en faciliter les travaux.

Article IV – Observateurs

L'Équipe de spécialistes, ou le Bureau agissant en son nom, peut inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales spécialisées, à assister à ses réunions en tant qu'observateurs.

Article V – Application du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Les dispositions du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'appliquent *mutatis mutandis* à toutes les questions dont il n'est pas fait expressément état dans les présents Statuts.

APPENDICE H

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES
INTERGOUVERNEMENTAUX, ÉLUS À LA 19^e SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION**

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Éthiopie Gambie Mauritanie Tchad Zimbabwe <i>Premier suppléant: Malawi</i> <i>Deuxième suppléant: Namibie</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Cuba Panama Uruguay <i>Premier suppléant: Costa Rica</i> <i>Deuxième suppléant: Pérou</i>
Asie (5)	Bhoutan Chine Inde Philippines République de Corée <i>Premier suppléant: Bangladesh</i> <i>Deuxième suppléant: Malaisie</i>
Europe (5)	Allemagne Espagne France Pologne Suisse <i>Premier suppléant: Pays-Bas (Royaume des)</i> <i>Deuxième suppléant: Norvège</i>
Pacifique Sud-Ouest (2)	Samoa Tonga <i>Premier suppléant: Vanuatu</i> <i>Deuxième suppléant: Samoa</i>
Proche-Orient (4)	Égypte Libye Qatar Soudan <i>Premier suppléant: Koweït</i> <i>Deuxième suppléant: Oman</i>

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Afrique du Sud Cameroun Maroc Nigéria Soudan du Sud <i>Premier suppléant: Mozambique Deuxième suppléant: Côte d'Ivoire</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Costa Rica Cuba Équateur <i>Premier suppléant: Jamaïque Deuxième suppléant: Colombie</i>
Asie (5)	Inde Indonésie Malaisie Philippines République de Corée <i>Premier suppléant: Sri Lanka Deuxième suppléant: Bangladesh</i>
Europe (5)	Espagne Finlande Italie Norvège Tchéquie <i>Premier suppléant: Allemagne Deuxième suppléant: Fédération de Russie</i>
Pacifique Sud-Ouest (2)	Fidji Palaos <i>Premier suppléant: Tonga Deuxième suppléant: Îles Marshall</i>
Proche-Orient (4)	Arabie saoudite Émirats arabes unis Koweït Oman <i>Premier suppléant: Iraq Deuxième suppléant: Libye</i>

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Cameroun Namibie Ouganda République démocratique du Congo Sénégal <i>Premier suppléant: Nigéria</i> <i>Deuxième suppléant: Mali</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Cuba Équateur Pérou <i>Premier suppléant: Costa Rica</i> <i>Deuxième suppléant: Panama</i>
Asie (5)	Bangladesh Inde Japon Malaisie République de Corée <i>Premier suppléant: Indonésie</i> <i>Deuxième suppléant: Bhoutan</i>
Europe (5)	Allemagne Finlande Italie Pays-Bas (Royaume des) Pologne <i>Premier suppléant: Espagne</i> <i>Deuxième suppléant: Norvège</i>
Pacifique Sud-Ouest (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu <i>Premier suppléant: Îles Salomon</i> <i>Deuxième suppléant: Samoa</i>
Proche-Orient (4)	Iran (République islamique d') Iraq Jordanie Liban <i>Premier suppléant: République arabe syrienne</i> <i>Deuxième suppléant: Yémen</i>

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-
ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Cameroun Côte d'Ivoire Namibie Niger Soudan du Sud Premier suppléant: Malawi <i>Deuxième suppléant: Mali</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Jamaïque Mexique Panama <i>Premier suppléant: Costa Rica Deuxième suppléant: Chili</i>
Asie (5)	Bangladesh Japon Philippines République de Corée Thaïlande <i>Premier suppléant: Malaisie Deuxième suppléant: Bhoutan</i>
Europe (5)	Espagne Finlande Pays-Bas (Royaume des) Suède Tchéquie <i>Premier suppléant: Belgique Deuxième suppléant: Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord</i>
Pacifique Sud-Ouest (2)	Fidji Samoa <i>Premier suppléant: Papouasie-Nouvelle-Guinée Deuxième suppléant: Vanuatu</i>
Proche-Orient (4)	Arabie saoudite Égypte Koweït Qatar <i>Premier suppléant: Soudan Deuxième suppléant: Oman</i>

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Kenya Maroc Niger République démocratique du Congo Zambie <i>Premier suppléant:</i> Ouganda <i>Deuxième suppléant:</i> Afrique du Sud
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes (5)	Chili Costa Rica Jamaïque Mexique Venezuela (République bolivarienne du) <i>Premier suppléant:</i> Cuba <i>Deuxième suppléant:</i> Pérou
Asie (5)	Bangladesh Indonésie Japon Malaisie Philippines <i>Premier suppléant:</i> Bhoutan <i>Deuxième suppléant:</i> République de Corée
Europe (5)	Italie Norvège Pays-Bas (Royaume des) Suède Suisse <i>Premier suppléant:</i> Tchéquie <i>Deuxième suppléant:</i> Fédération de Russie
Pacifique Sud-Ouest (2)	Fidji Îles Cook <i>Premier suppléant:</i> Tonga <i>Deuxième suppléant:</i> Fidji
Proche-Orient (4)	Iran (République islamique d') Liban République arabe syrienne Yémen <i>Premier suppléant:</i> Jordanie <i>Deuxième suppléant:</i> Égypte

*APPENDICE I***LISTE DES DOCUMENTS****Documents de travail et d'information**

Ordre du jour provisoire	<u>CGRFA-19/23/1</u>
Ordre du jour annoté et calendrier provisoires	<u>CGRFA-19/23/1 Add.1 Rev.1</u>
Statuts de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	<u>CGRFA-19/23/1/Inf.1</u>
Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	<u>CGRFA-19/23/1/Inf.2</u>
Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses 27 États membres	<u>CGRFA-19/23/1/Inf.3</u>
Liste des documents	<u>CGRFA-19/23/1/Inf.4</u>
Examen des travaux sur la biodiversité, la nutrition et la santé humaine	<u>CGRFA-19/23/2</u>
FAO activities on biodiversity for food and agriculture for food security, nutrition and human health	<u>CGRFA-19/23/2/Inf.1</u>
Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	<u>CGRFA-19/23/3</u>
FAO's work on climate change	<u>CGRFA-19/23/3/Inf.1</u>
Rapport de la sixième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages	<u>CGRFA-19/23/4.1</u>
Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	<u>CGRFA-19/23/4.2</u>
Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant: typologie des mesures nationales	<u>CGRFA-19/23/4.2/Inf.1</u>
Projet de questionnaire en ligne sur les incidences des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages	<u>CGRFA-19/23/4.2/Inf.2</u>
Information de séquençage numérique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	<u>CGRFA-19/23/5</u>
The role of digital sequence information in the conservation and sustainable use of genetic resources for food and agriculture: Opportunities and challenges	<u>CGRFA-19/23/5/Inf.1</u>
La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	<u>CGRFA-19/23/6.1</u>
Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les	<u>CGRFA-19/23/6.2</u>

secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent	
Rapport de la 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	<u>CGRFA-19/23/7.1</u>
Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et membres et suppléants élus par la Commission à sa dix-huitième session ordinaire	<u>CGRFA-19/23/7.1/Inf.1</u>
Élaboration du Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	<u>CGRFA-19/23/7.2</u>
Draft Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture	<u>CGRFA-19/23/7.2/Inf.1</u>
Mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	<u>CGRFA-19/23/7.3</u>
Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences	<u>CGRFA-19/23/7.4</u>
Rapport de la 7^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières	<u>CGRFA-19/23/8.1</u>
Statut du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, et membres et suppléants élus par la Commission à sa dix-huitième session ordinaire	<u>CGRFA-19/23/8.1/Inf.1</u>
Élaboration du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde	<u>CGRFA-19/23/8.2</u>
Draft Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources	<u>CGRFA-19/23/8.2/Inf.1</u>
Mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	<u>CGRFA-19/23/8.3</u>
Second Report on the Implementation of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources	<u>CGRFA-19/23/8.3/Inf.1</u>
Micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation et au cycle des nutriments	<u>CGRFA-19/23/9.1</u>
Draft study on the sustainable use and conservation of soil microorganisms and invertebrates that contribute to bioremediation of agricultural pollutants and soil nutrient cycling	<u>CGRFA-19/23/9.1/Inf.1</u>
Progress report on the implementation of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Soil Biodiversity	<u>CGRFA-19/23/9.1/Inf.2</u>
Micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants	<u>CGRFA-19/23/9.2</u>

Draft study on the sustainable use and conservation of microorganisms of relevant for ruminant digestion	CGRFA-19/23/9.2/Inf.1
Submissions by members on the draft study on the sustainable use and conservation of microorganisms of relevance to ruminant digestion	CGRFA-19/23/9.2/Inf.2
Nécessité et modalités de fonctionnement possibles d'une plateforme mondiale sur les pollinisateurs	CGRFA-19/23/9.3.1
Progress report on the implementation of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Pollinators	CGRFA-19/23/9.3.1/Inf.1
Conservation et utilisation durable des agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et des biostimulants microbiens	CGRFA-19/23/9.3.2
Rapport de la douzième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/10.1
Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et membres et suppléants élus par la Commission à sa dix-huitième session ordinaire	CGRFA-19/23/10.1/Inf.1
Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	CGRFA-19/23/10.2
Summary progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources	CGRFA-19/23/10.2/Inf.1
Status and trends of animal genetic resources – 2022	CGRFA-19/23/10.2/Inf.2
Detailed report on the development of the Domestic Animal Diversity Information System	CGRFA-19/23/10.2/Inf.3
Methods for estimation of within-population genetic variation	CGRFA-19/23/10.2/Inf.4
Élaboration du Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	CGRFA-19/23/10.3
Country report questionnaire supporting the preparation of the <i>Third Report on The State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture</i>	CGRFA-19/23/10.3/Inf.1
Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/11.1
Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, et membres et suppléants élus par la Commission à sa dix-huitième session ordinaire	CGRFA-19/23/11.1/Inf.1
Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des	CGRFA-19/23/11.2.1

ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	
Rapport de la trente-cinquième session du Comité des pêches	CGRFA-19/23/11.2.1/Inf.1
Rapport de la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches	CGRFA-19/23/11.2.1/Inf.2
Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/11.2.2
Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: examen et actualisation	CGRFA-19/23/12
Organisation des futures activités intersessions de la Commission	CGRFA-19/23/13
Coopération avec des organisations et des instruments internationaux	CGRFA-19/23/14.1
Submissions by international instruments and organizations	CGRFA-19/23/14.1/Inf.1
Coopération avec le secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/14.2
Report from the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture	CGRFA-19/23/14.2/Inf.1

Autres documents

Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 (en anglais)

The role of genetic resources for food and agriculture in adaptation to and mitigation of climate change

Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages: Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture – avec notes explicatives

Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

Proceedings of the First International Multi-stakeholder Symposium on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Technical consultation on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture

Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation of orthodox seeds in seed genebanks

Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation in field genebanks

Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation via *in vitro* culture

Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Innovations in cryoconservation of animal genetic resources: Practical guide

Genomic characterization of animal genetic resources: Practical guide

Report of the Expert Workshop on "Incorporating information on wild relatives of aquaculture species into an information system for aquatic genetic resources"

Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

Études de référence

Sustainable use and conservation of microbial and invertebrate biological control agents and microbial biostimulants

[Étude de référence n° 71](#)

Sustainable use and conservation of invertebrate pollinators

[Étude de référence n° 72](#)

APPENDICE J

MEMBRES DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

AFRIQUE	ASIE	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
Afrique du Sud	Bangladesh	Albanie	Antigua-et-Barbuda
Algérie	Bangladesh	Allemagne	Argentine
Angola	Bhoutan	Arménie	Bahamas
Bénin	Cambodge	Autriche	Barbade
Botswana	Chine	Azerbaïdjan	Belize
Burkina Faso	Inde	Bélarus	Bolivie (État plurinational de)
Burundi	Indonésie	Belgique	Brésil
Cabo Verde	Japon	Bosnie-Herzégovine	Chili
Cameroun	Kazakhstan	Bulgarie	Colombie
Comores	Malaisie	Chypre	Costa Rica
Congo	Maldives	Croatie	Cuba
Côte d'Ivoire	Mongolie	Danemark	Dominique
Érythrée	Myanmar	Espagne	El Salvador
Eswatini	Népal	Estonie	Équateur
Éthiopie	Pakistan	Fédération de Russie	Grenade
Gabon	Philippines	Finlande	Guatemala
Gambie	République de Corée	France	Guyana
Ghana	République démocratique populaire lao	Géorgie	Haïti
Guinée	République populaire démocratique de Corée	Grèce	Honduras
Guinée-Bissau	Sri Lanka	Hongrie	Jamaïque
Guinée équatoriale	Thaïlande	Irlande	Mexique
Kenya	Viet Nam	Islande	Nicaragua
Lesotho		Israël	Panama
Libéria		Italie	Paraguay
Madagascar		Lettonie	Pérou
Malawi		Lituanie	République dominicaine
Mali		Luxembourg	Sainte-Lucie
Maroc		Macédoine du Nord	Saint-Kitts-et-Nevis
Maurice		Malte	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Mauritanie	PROCHE-ORIENT	Monténégro	Suriname
Mozambique	Afghanistan	Norvège	Trinité-et-Tobago
Namibie	Arabie saoudite	Pays-Bas (Royaume des)	Uruguay
Niger	Égypte	Pologne	Venezuela (République bolivarienne du)
Nigéria	Émirats arabes unis	Portugal	
Ouganda	Iran (République islamique d')	République de Moldova	AMÉRIQUE DU NORD
République centrafricaine	Iraq	Roumanie	Canada
République démocratique du Congo	Jordanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	États-Unis d'Amérique
République-Unie de Tanzanie	Kirghizistan	Saint-Marin	PACIFIQUE SUD-OUEST
Rwanda	Koweït	Serbie	Australie
Sao Tomé-et-Principe	Liban	Slovaquie	Fidji
Sénégal	Libye	Slovénie	Îles Cook
Seychelles	Oman	Suède	Îles Marshall
Sierra Leone	Qatar	Suisse	Îles Salomon
Soudan du Sud	République arabe syrienne	Tchéquie	Nouvelle-Zélande
Tchad	Soudan	Türkiye	Palaos
Togo	Tadjikistan	Ukraine	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Tunisie	Yémen	Union européenne	Samoa
Zambie			Tonga
Zimbabwe			Vanuatu